

Séance de la soirée du 21 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 septembre 2020 à 19 h
Hôtel Le Montagnais
1080, boulevard Talbot
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 SEPTEMBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	14
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
Mme ALICE-ANNE SIMARD	24
Mme ALEXANDRA DUPERRÉ.....	27
M. MARCO BONDU.....	29
Mme MARTINE OUELLET	32
Mme CLAUDEL PÉTRIN-DESROSIERS.....	35
M. ROGER VALCOURT	37
Mme RAPHAËLLE DANCETTE.....	39
M. TOMMY TREMBLAY.....	43
Mme JOCELYNE LESSARD	44
Mme MARION TOUCAS.....	46
M. SÉBASTIEN VALLÉE	49
Mme MARIE ST-ARNAUD.....	52
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. HENRI JACOB	55
M. JEAN PARADIS	61
Mme LILAS LAMONTAGNE	72
Mme RÉBECCA PÉTRIN	76
M. BRUNO FOREST	83
M. HUGO LEFRANÇOIS	85
M. GILBERT TALBOT	87
M. PIER-LUC TREMBLAY	91

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 SEPTEMBRE 2020 À 13 H

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audiences publiques sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec incorporée*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux en ligne.

15 Mon nom est Denis Bergeron, et j'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques avec l'appui de mon collègue, le commissaire Laurent Pilotto.

20 Afin de ne pas perturber les échanges dans le cadre des travaux en cours, je vous demanderais s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, et je vous en remercie.

25 Tout d'abord, une consigne importante : compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et des mesures particulières qui s'appliquent, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir compte du processus d'information et de consultation publiques et qu'il soit réalisé en tout respect des consignes émises par la Santé publique. C'est pourquoi nous tenons nos séances en mode hybride, à la fois en salle et en ligne.

30 Afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, un nombre maximal de 200 personnes est possible en salle. Ce nombre inclut les membres de la commission ainsi que l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources et les médias. Le port du couvre-visage est obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être impérativement respectées.

35 À la demande de la commission, du personnel a été spécifiquement assigné pour assurer le respect de ces règles. Nous vous demandons donc votre collaboration pour respecter ces consignes; il en va de la santé de tous.

40 Pour ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet, notez qu'un léger décalage est possible entre ce qui se déroule en salle et ce qui est retransmis sur Internet, ce qui est tout à fait normal.

45 Pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet à la commission pendant les séances publiques, je vous invite à le faire dès maintenant en vous inscrivant au registre disponible ici, à l'arrière de la salle, ainsi que dans notre site Web ou par téléphone au numéro suivant : 1 800 463-4732, le poste 6. Nous vous invitons ensuite à suivre les consignes transmises par le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE donnera suite et communiquera avec vous pour confirmer certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention devant la commission.

50 Pour assurer des échanges ordonnés, les questions soumises en séance et les réponses me sont adressées et, en fonction du sujet, je les soumettrai aux personnes concernées. Il est possible que mon collègue et moi intervenions également pour poser des questions en cours d'audience.

55 Notez qu'une seule question par intervention est prévue, sans préambule, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, une réinscription au registre sera possible en fonction d'un nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance.

60 Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre, à raison de trois interventions en salle pour une intervention en ligne. La commission ajustera ces règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

65 Les inscriptions au registre se feront séance par séance. Si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance, vous devrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante, le cas échéant.

70 Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'à la fin des séances publiques de la première partie, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. Celle-ci en prendra connaissance et pourra les intégrer à son propre questionnement, au besoin. Un formulaire à cet effet est disponible dans le site Web du BAPE.

75 La commission a planifié ses travaux par thèmes en tenant compte des résultats de la consultation qui a eu lieu en ligne du 1^{er} au 8 septembre 2020. La commission remercie d'ailleurs les 560 personnes qui y ont participé.

80 Cette liste est non exclusive et est établie de façon à assigner les bonnes ressources au bon moment pour répondre du mieux possible aux questions du public et de la commission. Si d'autres

thèmes devaient être abordés, la commission les traitera en fonction de la disponibilité des ressources et du temps imparti.

80 Ce soir, nous abordons le thème de l'insertion du projet dans son milieu d'accueil, notamment la biodiversité des écosystèmes terrestres, l'impact en période de construction, d'exploitation et de fermeture, santé de la population, sûreté et sécurité des installations.

85 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect à la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à notre conseillère en communication, madame Julie Olivier, qui est présente à l'accueil.

90 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 22 mai dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke.

« Monsieur le Président,

Le 20 février 2020, je vous informais que l'étude d'impact concernant le projet d'Énergie Saguenay par GNL Québec incorporée avait été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

95 *Par la même occasion, je vous informais également que je donnais mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique sur ce projet. Ce mandat devait débiter le 16 mars 2020.*

100 *Compte tenu des circonstances entourant la pandémie associée à la COVID-19 et des mesures exceptionnelles s'y rattachant, je vous informais, le 13 mars, du retrait du mandat donné au BAPE de tenir cette audience publique.*

105 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de cette loi, je donne à nouveau un mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet d'Énergie Saguenay par GNL Québec incorporée et de me faire un rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 14 septembre 2020.*

110 *Considérant la situation actuelle, la COVID-19, et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette audience publique afin de respecter ces mesures.*

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

115 Et c'est signé, Benoit Charrette, ministre.

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au Ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

120 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

125 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

130 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

135 En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

140 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

145 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes, et je me réserve donc le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

150 Respecter ces règles permet un dialogue serein et constructif, et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

155

À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

160

Cette commission d'enquête et d'audiences publiques effectue l'examen public de la loi de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*.

165

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à consulter les sites Web du BAPE ou du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

170

Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 14 septembre dernier et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 13 janvier 2021.

175

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure.

Je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, l'initiateur de projet et les personnes-ressources invitées. Nous ferons ensuite le tour de la documentation déposée. Puis, j'inviterai la représentante de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet.

180

Une pause d'environ 15 minutes suivra cette présentation. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront alors appelées par ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

185

L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir. L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

Ces personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission.

190 La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos
connaissances sur divers sujets pour permettre aux participants de se forger une opinion éclairée
pour la deuxième partie.

195 Il est possible que pour certains sujets, un service de traduction simultanée soit utilisé afin de
permettre aux participants de bien comprendre les réponses qui nous seraient données,
considérant que certaines personnes-ressources qui sont assignées à cette audience s'expriment
dans une autre langue que le français.

200 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans
un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.
Ils deviendront accessibles sur le site Web du BAPE.

205 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à
une réponse donnée par l'initiateur du projet ou une personne-ressource, mais bien les questions
qu'ils désirent poser.

Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais que nous
voulons l'entendre plutôt à la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du 26 octobre
prochain.

210 C'est à l'occasion de cette deuxième partie que les citoyens pourront exprimer leur position
sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire
peuvent préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention*, disponible dans le site Web du
BAPE.

215 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à notre coordonnatrice, madame
Geneviève Grenier, qui est présente à l'accueil, votre intention de présenter un mémoire ou une
opinion verbale. Cela facilitera la planification de la deuxième partie de l'audience publique, et je
vous invite à nous le faire savoir au plus tard le 8 octobre à 16 h.

220 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez
nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience
publique, soit au plus tard le 22 octobre à midi, en utilisant le formulaire *Dépôt de mémoire*,
disponible dans le site Web du BAPE.

225 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de
bien comprendre votre position, le cas échéant.

Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet.

230 Pour celles et ceux qui ne peuvent être présents à nos travaux en salle, le BAPE offre de nouveaux moyens de participer, entre autres la possibilité de présenter votre mémoire à distance, par vidéoconférence ou par téléphone.

235 Ainsi, il y a trois manières de s'exprimer dans le cadre de nos travaux : déposer un mémoire sans présentation, déposer un mémoire avec présentation ou faire une présentation verbale sans déposer un mémoire.

240 Après les séances de l'audience publique, la commission soumettra des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure, idéalement, de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics sur le site Web de la commission.

245 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé.

250 Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

255 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et pour que la commission puisse les considérer, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

260 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

D'abord, la disposition de la salle, compte tenu des mesures sanitaires actuellement en vigueur : au centre, face à vous, la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes du BAPE et celle des personnes-ressources; à l'arrière, les tables de la coordonnatrice et de la

265 conseillère en communication, qui sont à l'accueil; à ma droite, la table des représentants de l'initiateur du projet et, devant nous, les tables où vous viendrez poser vos questions.

270 Comme mentionné plus tôt, le registre est ouvert. L'inscription pour les questions se fait simultanément à l'arrière de la salle, sur le site Web du BAPE, pour les interventions à distance et par téléphone au, je le répète, 1 800 463-4732, poste 6. Vous pouvez donc dès maintenant vous inscrire pour soumettre vos questions à la commission en direct.

275 Je vous précise qu'une question sera admise par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants d'intervenir.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées; je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible également que nous soumettions des questions.

280 Pour les questions posées par mon collègue, monsieur Pilotto, les portes-paroles sont invités à lui répondre directement.

285 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Vous comprendrez qu'il ne sera également pas permis de commenter les réponses obtenues.

Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

290 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

295 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

300 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information à cette décision, et elle sera rendue, elle, publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai avant la diffusion publique du document pour réagir à la décision de la commission.

305

Les participants qui désirent donner une information ou déposer un document, mais qui ont des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peuvent s'adresser à la coordonnatrice de notre commission, qui se chargera de vérifier le tout auprès de notre commission.

310

Je vous souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité de nos services.

315

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous ne remettrons pas de questionnaire papier, mais nous vous invitons plutôt à remplir le questionnaire disponible sur notre site Web.

320

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes, mesdames Marie-Hélène Paré, Françoise Quintus, Odile Rochon. À l'accueil, je l'ai mentionné tout à l'heure, notre conseillère en communication, madame Julie Olivier, notre coordonnatrice, madame Geneviève Grenier, ainsi que madame Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, qui coordonne l'équipe d'analystes.

325

Mesdames Cindy Lavertu, Barbara Lemieux, Sarah Ouellet et Marie Claire Pinet assurent le travail de sténographie à distance, alors que messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, du BAPE, sont chargés de la webdiffusion des séances.

330

J'invite maintenant la porte-parole de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe, madame Stéphanie Fortin, directrice générale des affaires publiques et relations au public avec la communauté pour GNL Québec.

335

Mme STÉPHANIE FORTIN :

340

Oui, merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à tous et à tous, membres de la commission, experts, invités et citoyens ici dans la salle ou à distance. Mon nom est effectivement Stéphanie Fortin, directrice principale des affaires publiques et des relations avec la communauté. J'aurai le privilège d'agir à titre de porte-parole principale tout au long de ces audiences.

345 D'entrée de jeu, en mon nom personnel et celui de toute l'équipe de GNL, je tiens à vous dire que c'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme et une petite note d'émotion, je dois l'avouer, que nous nous présentons à ces audiences publiques. Après les derniers mois mouvementés, nous sommes vraiment heureux de pouvoir finalement participer à ces audiences. Au cours des prochains jours, nous sommes déterminés à répondre avec rigueur et humilité aux questions qui nous seront posées.

LE PRÉSIDENT :

350 Madame, je vous ai demandé de nous présenter votre équipe.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

355 Oui, alors je vous présente mon équipe, qui compose l'équipe du panel des experts de GNL Québec.

360 Alors, ici, monsieur Tony Le Verger, vice-président, finances et développement, qui va m'accompagner dans cette première présentation tout à l'heure et qui connaît les dynamiques du marché et du gaz naturel liquéfié.

Monsieur Sylvain Ménard, directeur de l'environnement, responsable de l'évaluation environnementale chez GNL Québec et chargé du dossier de la navigation.

365 Madame Nathalie Fortin, directrice chez WSP, ingénieure, qui a agi comme directrice de l'étude d'impact environnemental du projet.

Monsieur Denis Rivard, ingénieur, gestionnaire principal du projet, qui s'occupe principalement du volet construction d'Énergie Saguenay.

370 Ensuite, monsieur Stéphan Tremblay, figure bien connue dans la région, directeur du développement régional, impliqué dans la maximisation des retombées économiques puis le maillage avec le milieu et la carboneutralité.

375 Et madame Marie-Josée Dupuis, conseillère, relations avec les communautés, dons et commandites, qui coordonnera tout le matériel et les présentations qui seront utilisés au cours des séances. Merci.

LE PRÉSIDENT :

380

Alors, merci, Madame Fortin. J'aimerais aussi faire le tour des différentes personnes-ressources qui sont présentes, les différentes organisations, alors je nommerai les organisations et je laisserai le porte-parole se présenter ainsi que les membres de son équipe.

385

Pour l'administration du pilotage des Laurentides. Est-ce qu'ils sont sur Internet? On devrait avoir une personne présente.

Alors, pour l'administration portuaire de Saguenay?

390

M. CARL LABERGE :

395

Oui, moi, je suis Carl Laberge, président-directeur général de l'administration portuaire et puis j'ai des personnes-ressources en ligne qui sont Frédéric Lebrun, qui est directeur du développement durable et des affaires, Marc-André Savard, qui est directeur des opérations et Stéphanie Desforges qui est directrice des relations avec la communauté et des affaires publiques.

LE PRÉSIDENT :

400

Merci, Monsieur Laberge. Alors, pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles? Est-ce qu'on a une personne en salle? Ah, un autre absent.

Alors, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

405

M. MICHEL DUQUETTE :

410

Oui, bonsoir, Monsieur le Président, Michel Duquette, porte-parole du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour les besoins de la cause, j'annonce tout de suite que je vais utiliser « ministère de l'Environnement » pour simplifier les discussions. Je suis aussi chargé de projet pour l'analyse environnementale du dossier au Ministère et conseiller en analyse de risques technologiques.

Je suis accompagné à ma gauche de Pierre Michon, qui sera co-porte-parole du Ministère, qui est chef d'équipe et qui s'occupe du volet portuaire et maritime.

415

Une place à côté, monsieur Martin Lamontagne, qui est coordonnateur à l'analyse et l'expertise pour les autorisations régionales et, toujours à sa gauche, madame Véronique Tremblay,

également de la Direction régionale de l'expertise au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et il y a plusieurs experts en ligne que je pourrai nommer au fur et à mesure des interventions, ou si vous préférez que je les nomme tout de suite.

420

LE PRÉSIDENT :

À votre discrétion, Monsieur Duquette.

425

M. MICHEL DUQUETTE :

Je peux les nommer rapidement, je ne donnerai pas tout leur rôle, je le ferai au moment venu. On a en ligne des personnes pour la biodiversité et écosystèmes terrestres : Michèle Dupont-Hébert, Daniel Lachance et Sylvain Dion.

430

Également, pour les impacts en période construction, exploitation, fermeture, on a Khalid Guerinik et Vincent Veilleux, Michel Ducharme. Donc, on a des personnes en ligne pour répondre sur ces aspects-là.

435

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Duquette. Alors, pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

440

Mme SOPHIE HARDY :

Oui, bonsoir, Sophie Hardy, je vais être la porte-parole, mon rôle, c'est... je coordonne les études d'impact au sein de la Direction de la gestion de la faune au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en région, ici.

445

Ce soir, je suis accompagnée par madame Amélie Bérubé, à ma gauche, qui est notre biologiste pour les espèces aquatiques en eaux intérieures, et nous avons en ligne aussi madame Isabelle Gauthier, qui est coordonnatrice provinciale des espèces fauniques menacées ou vulnérables.

450

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Hardy. Alors, pour le ministère de la Sécurité publique?

455 **Mme SANDRA BELZIL :**

Oui, bonjour, Sandra Belzil, je suis directrice de la sécurité civile et de la sécurité incendie pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

460 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pour la MRC du Fjord-du-Saguenay?

465 **M. FRANK TREMBLAY :**

Bonsoir, Frank Tremblay, aménagiste régional, personne désignée personne-ressource pour l'accompagnement.

470 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pour Parcs Canada? Alors, c'est possible que les personnes ne soient pas présentes nécessairement pour cette séance, mais elles sont assignées aux séances où les enjeux vont porter sur leurs responsabilités respectives.

475 Pour Transport Canada? Même chose : les gens de Transport Canada seront présents lorsque nous aborderons le sujet en séance.

Et un représentant de Ville de Saguenay?

480 **M. CAROL GIRARD :**

Oui, Carol Girard, je serai le représentant, effectivement, pour la Ville de Saguenay. J'occupe les fonctions de coordonnateur de mesures d'urgence et effectivement responsable de la gestion des risques sur le territoire de la Ville de Saguenay.

485 J'aurai pour m'assister monsieur Luc Côté, qui est directeur du service du génie, madame Jade Rousseau, qui est la directrice du Service d'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que monsieur Hugo Descôteaux-Simard, directeur du Service du développement durable et de l'environnement.

490

LE PRÉSIDENT :

495 Merci, Monsieur Girard. Alors, d'autres expertises aussi ont été sollicitées par la commission, notamment ces agences nous répondront par écrit. On pense à Pêches et Océans Canada, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Hydro-Québec, le ministère des Finances du Québec et le ministère des Transports du Québec.

500 J'inviterais maintenant la porte-parole de l'initiateur du projet, madame Fortin, à présenter le projet à l'étude pour une période convenue de 20 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et après, nous reviendrons pour prendre la parole et nous céderons la parole aux gens qui se sont inscrits au registre. Alors, je vous cède la parole, Madame Fortin. C'est à vous.

505

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

Mme STÉPHANIE FORTIN :

510

 Merci beaucoup, Monsieur le Président. Alors, je me partagerai cette présentation avec monsieur Le Verger.

515

 Alors, le projet Énergie Saguenay, c'est un projet qui est développé sur la zone industrialoportuaire de Port Saguenay. L'objectif, c'est la liquéfaction de 11 millions de tonnes de gaz naturel provenant de l'Ouest canadien. Ce sont les investissements de 9 milliards de dollars nécessaires à la construction de ce complexe.

520

 L'objectif est de fournir une source d'énergie moins polluante à l'Asie et à l'Europe. C'est une usine qui va être alimentée à l'hydroélectricité et qui va émettre 84 % de moins de gaz à effet de serre en raison de l'utilisation de l'hydroélectricité.

525

 Les initiateurs du projet d'Énergie Saguenay, d'abord, ce sont de deux investisseurs fondateurs : monsieur Jim Illich, de Freestone International, et monsieur Jim Breyer, de Breyer Capital, qui ont fondé la société en commandite GNL Québec.

530

 Au fil des rondes de financement, d'autres investisseurs se sont joints à eux. Il y a deux entreprises qui ont été fondées par la société en commandite GNL Québec, donc nous, qui est le promoteur du projet Énergie Saguenay, et la deuxième entreprise, qui est responsable de la construction de la conduite souterraine, donc l'entreprise Gazoduq.

M. TONY LE VERGER :

535 Pour parler un peu plus précisément de la raison d'être du projet, donc Énergie Saguenay, en fait, est construit sur trois grands piliers, le premier étant une demande en gaz naturel croissante au niveau mondial et principal, porté par une offre en alternative à des énergies plus polluantes telles que le charbon, effectivement, pour améliorer la qualité de l'air et puis aussi pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

540 Un deuxième grand point étant la disponibilité de gaz naturel dans l'Ouest canadien, principalement dû des changements de marchés qui ont eu lieu dans les 10 dernières années au niveau nord-américain.

545 Et puis le troisième point, évidemment, est la disponibilité de transport sur la conduite principale qui traverse le Canada, sur lequel le projet peut profiter.

Afin quand même de mieux comprendre les besoins en gaz naturel au niveau mondial que j'ai expliqués rapidement dans les prochaines acétates, je pensais qu'il était important de présenter ici les défis énergétiques mondiaux auxquels on fait face.

550 On parle d'un peu plus de 1 milliard de personnes dans le monde qui n'ont pas d'électricité. Si ces personnes-là devaient avoir accès à l'électricité demain à travers des usines comme la nôtre, ce qui ne sera sûrement par le cas, on parle d'environ 150 usines comme la nôtre qui devraient être construites au niveau du monde.

555 On a un défi, aussi, également au niveau du charbon, qui est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre au niveau mondial, et donc on a encore 5 480 millions de tonnes de charbon qui sont consommées tous les ans, soit à des fins de génération d'électricité ou à des fins de génération de chaleur, notamment dans l'industrie. Et là on parle d'une nécessité encore, si c'était remplacé par uniquement du gaz naturel, de 450 usines similaires à la nôtre.

560 Donc, on est vraiment dans une thématique ici d'ordres de grandeur qui sont assez importants, et donc, c'est pour ça que c'est important pour nous de vous expliquer un petit peu les grands défis énergétiques.

565 Du coup, à cet effet-là, le charbon devient évidemment un enjeu majeur à régler au niveau de la transition énergétique. On parle ici quand même de pays qui ont beaucoup, beaucoup recours au charbon, très, très proches de chez nous. Notamment, de l'autre côté de l'Atlantique, on peut parler de l'Allemagne ou la Pologne, l'Allemagne ayant recours environ à 40 % pour son électricité,

570 et la Pologne, à 80 %, et on passe encore de côté les différents pays asiatiques qui, eux, ont recours encore plus au charbon.

575 Le charbon vient évidemment avec des problèmes de gaz à effet de serre, mais aussi des problèmes de pollution atmosphérique. Voyez sur la carte de droite les grandes zones rouges. En fait, c'est des zones où les habitants, notamment en Inde et en Chine, sont exposés à des niveaux de pollution atmosphérique qui sont 10 fois supérieurs à ce que l'OMS prescrit. Et donc, c'est dans cette optique-là qu'un projet comme le nôtre a beaucoup de sens.

580 Dans cette optique de transition, justement, l'Agence internationale de l'énergie a développé des scénarios, donc on pourra en parler longuement pendant les séances, et ces scénarios, en gros, sont basés sur trois grandes thématiques, la première étant l'efficacité énergétique, la deuxième étant le recours aux énergies renouvelables et la troisième étant le remplacement d'énergies plus polluantes par des énergies moins polluantes, et donc, c'est dans cette optique-là qu'on vient s'inscrire, nous. On parle de solutions qui sont...

585 **PROBLÈMES TECHNIQUES**

LE PRÉSIDENT :

590 Alors, on va prendre une pause de quelques minutes, le temps de récupérer et de reprendre le contrôle sur la technique et de pouvoir permettre à l'initiateur de présenter adéquatement son projet. Je crois qu'on est ici pour ça. Alors, écoutez, on prend une pause de 10 minutes et nous vous revenons le plus rapidement possible après. Merci.

595
SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

600
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

605 J'aimerais tout d'abord présenter mes excuses auprès des citoyens qui sont en salle, ainsi que ceux qui nous écoutent. Je voudrais m'excuser auprès de l'initiateur; les voies de la technologie

sont quelquefois impénétrables. Alors, nous allons simplement reprendre la présentation de l'initiateur, alors je vous remercie de votre patience. Je vous recède la parole, Monsieur Le Verger.

M. TONY LE VERGER :

610

Très bien. Donc, on était arrivé à expliquer un petit peu la dépendance au charbon, qui est donc un enjeu en termes de santé publique et de changements climatiques, donc j'expliquais et je passais sur l'acétate suivante, juste après cette carte sur la droite, qui montre l'exposition à la pollution atmosphérique, notamment en Chine et en Inde, en relation aux particules fines, donc qui est 10 fois supérieure dans certaines zones par rapport à ce que l'OMS demande dans ses recommandations.

615

620

Donc, dans cette optique de transition énergétique qui est nécessaire pour quitter ces énergies plus polluantes, l'Agence internationale de l'énergie a développé un scénario que vous voyez ici sur la gauche, qui, en gros, est présenté selon trois grandes familles, la première étant l'efficacité énergétique, c'est-à-dire consommer moins d'énergie pour produire la même chose. À titre de comparaison, un Chinois, par exemple, consomme trois fois moins d'énergie par personne qu'un Canadien, donc c'est des comparatifs qui sont assez importants.

625

Le deuxième point étant, évidemment, le recours aux renouvelable, les énergies renouvelables, de façon générale, en tant qu'énergies qui émettent moins de gaz à effet de serre.

630

Et le troisième est un dernier tiers, qui est la substitution d'énergies plus polluantes par des énergies moins polluantes, et donc c'est là que GNL Québec vient s'inscrire.

635

Quand on regarde uniquement cette section-là sur la substitution du carburant, elle compte pour environ 17 % de la solution, donc on parle de 7 milliards de tonnes accessibles par la substitution, et donc notre projet viendrait jouer un rôle dans ces 7 milliards de tonnes, donc on parle ici de 28 milliards de tonnes de réduction potentielle de gaz à effet de serre

640

Pourquoi l'Agence internationale de l'énergie explique que les énergies plus polluantes peuvent jouer un rôle important dans cette transition, en l'occurrence ici pour le gaz naturel? Le gaz naturel, en gros, émettrait 50 % de moins de gaz à effet de serre que le charbon, la combustion, environ 30 % de moins que le pétrole, et donc c'est là qu'il vient jouer un rôle important, notamment pour remplacer ces énergies tout en permettant une énergie de base pour permettre justement le développement des énergies renouvelables dans une grande échelle.

645 Cela explique, du coup, le marché qui s'offre à nous ici. Donc, ce que vous voyez ici, c'est un graphique de la croissance de la demande en GNL qui est attendue d'ici 2040. On parle d'un doublement de la croissance, donc 330 millions de tonnes par an supplémentaires entre maintenant et 2040.

650 Une question qui pourrait venir, c'est : qu'est-ce que la COVID pourrait avoir sur cette croissance? Donc, les experts qui ont travaillé justement sur l'impact de la COVID en date d'aujourd'hui, donc qui pourrait différer en fonction de ce qui se passe dans les prochains mois, évidemment, on parle d'une érosion d'environ 24 millions de tonnes de la demande par rapport à ce qui était prévu avant la COVID, donc c'est la ligne rouge que vous voyez sur ce graphique.

655 Donc, on a toujours une demande grandissante et croissante, et donc c'est dans ce marché-là que GNL Québec et Énergie Saguenay viennent jouer un rôle pour essayer justement de prendre ce marché, qui est disponible.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

660 Alors, merci beaucoup, Monsieur Le Verger. Donc, la description du projet : le gaz naturel liquéfié, l'objectif de liquéfier du gaz naturel, c'est pour réduire son volume de 600 fois. Comment qu'on liquéfie du gaz naturel? Bien, c'est en le refroidissant à moins 162 degrés.

665 Les propriétés du GNL, elles sont nombreuses. D'abord, c'est non explosif, puisque ce n'est pas entreposé sous pression, ça ne s'enflamme pas facilement, c'est non toxique, c'est plus léger que l'eau et c'est inodore.

670 Le complexe de GNL Québec et ses composantes. Alors, d'abord, on l'a dit d'entrée de jeu : c'est un complexe qui serait alimenté à l'hydroélectricité, donc vous voyez ici en « 1 », c'est là que l'arrivée de la ligne hydroélectrique qui sera construite par Hydro-Québec arriverait pour alimenter le complexe.

675 En « 2 », ici, vous avez la station d'alimentation en gaz naturel, donc l'arrivée de la conduite souterraine pour alimenter notre usine de liquéfaction.

En « 3 », ici, vous avez les unités de liquéfaction, donc en gros, c'est là que tout le procédé de liquéfaction se fait, où on va refroidir le gaz à moins 162 degrés. Si je pouvais faire une analogie, ça ressemble un peu à un gros frigidaire.

680 Vous avez, en « 4 », la torchère de procédé, qui est une torchère non typique, une torchère au sol, que nous avons installée de cette façon-là pour assurer une meilleure intégration au paysage, donc habituellement, ce sont de très grandes torchères de 135 mètres de haut. Dans le cas de notre complexe, ce serait une torchère au sol, ici.

685 Alors, en « 5 », vous avez les trois réservoirs à intégrité totale, qui sont les réservoirs où, une fois que le gaz naturel est liquéfié, il est acheminé dans ces réservoirs-là pour être entreposé.

690 Ici, vous avez en « 6 » la conduite cryogénique. Donc, une fois liquéfié, il s'en va dans les réservoirs et, ensuite, il est envoyé dans les conduites cryogéniques qui vont alimenter, en « 7 », vous voyez ici, les plateformes de chargement maritime, là où les navires-citernes ou les méthaniers viendraient chercher le gaz naturel liquéfié.

695 Transporter le GNL se fait... en fait, je l'ai dit tout à l'heure : l'objectif de liquéfier, c'est vraiment pour le transport maritime. De quelle façon ça se fait? Bien, c'est par des navires-citernes, des méthaniers. Les navires qui emprunteraient les installations d'Énergie Saguenay seraient pilotés par les pilotes de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent.

700 GNL Québec s'est également soumis à un processus d'examen rigoureux de Transport Canada des risques reliés au transport maritime, un processus qu'on appelle TERMPOL, qui est un processus d'examen technique des terminaux maritimes et des sites de transbordement.

705 Les navires sont conçus pour assurer vraiment la sécurité du transport et du public, donc les navires sont munis d'équipements ultramodernes, de double coque, et qui font l'objet de surveillance en continu.

710 Ce serait entre 150 et 200 navires par année qui fréquenteraient les installations. C'est vraiment une technologie qui a fait ses preuves. En plus de 50 ans et 100 000 livraisons de GNL dans le monde, aucun incident relié à une fuite importante de GNL ou aucun préjudice pour le public qu'à l'environnement n'a été répertorié.

715 Deux projets sont associés et en développement pour le projet Énergie Saguenay. Le premier, c'est le projet de Gazoduq, l'entreprise Gazoduq.

715 Donc, l'objectif est la construction d'une ligne de conduite souterraine pour amener le gaz naturel. C'est un raccordement à la conduite principale canadienne, donc à partir du nord-ouest de l'Ontario, pour raccorder le complexe à Saguenay. C'est une conduite de 780 kilomètres et d'un diamètre de 42 pouces. C'est une construction sous terre.

720 Le deuxième projet associé, c'est celui d'Hydro-Québec. Je l'ai dit tout à l'heure : c'est un complexe qui serait alimenté à l'hydroélectricité, donc il faut la construction d'une ligne pour amener l'hydroélectricité avec un bloc de 500 mégawatts, donc c'est une ligne de 345 kV, de 45 kilomètres, pour raccorder le poste Saguenay à notre future usine de La Baie, et le coût de développement et de construction est assumé par GNL Québec.

725 Évidemment, le développement, les études d'impact et les démarches consultatives en lien avec ces projets sont sous la responsabilité de chacun des initiateurs.

730 Parlant des démarches consultatives, de notre côté, nous avons consulté les Premières Nations. Nous avons les Premières Nations innues de la communauté de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, qui sont reliées par le projet, ainsi que nous avons consulté la nation huronne-wendat.

735 Nous avons mis sur pied des comités de suivi, en place depuis 2014 pour la nation innue et 2018 pour la nation huronne-wendat. Nous avons également créé un sous-comité environnement avec les nations innues.

740 Nous avons signé des ententes de collaboration, ce qui a amené, par ailleurs, en termes d'évaluation environnementale, à l'élargissement de la zone d'étude afin d'y inclure une zone de pêche à l'oursin, qui est utilisée par la communauté d'Essipit. Nous avons également réalisé des études sur le savoir autochtone et l'utilisation des ressources et du territoire.

745 Au niveau de la démarche consultative citoyenne, elle est active depuis 2014 : des consultations, des rencontres avec les parties prenantes en continu, donc des centaines de parties prenantes rencontrées et informées, consultées, mise sur pied de deux comités consultatifs citoyens, nous avons mené trois jours de consultation – La Baie, Saint-Fulgence et Chicoutimi –, participation à des activités de concertation, également, ainsi qu'aux nombreux débats, tant au niveau régional que provincial dans les médias.

750 GNL Québec, on a une équipe à l'écoute de la communauté, une démarche consultative qui s'est faite en phase de conception de projet, donc en amont de la réalisation de l'étude d'impact. Le projet qu'on présente aujourd'hui, c'est un projet qui est conçu en tenant compte des préoccupations qui ont été entendues à ce jour.

Les résultats : des améliorations concrètes du projet et des installations, des mesures d'atténuation et de suivi prévues pour tous les impacts appréhendés, et vous verrez dans les

755 prochaines acétates les préoccupations sociales qui ont été exprimées lors des consultations sont identifiées par l'icône que vous voyez, les deux petites bulles.

760 Au niveau de l'étude d'impact environnemental, au niveau du milieu physique : la composante « Émissions de gaz à effet de serre ». Donc, un des impacts potentiels : l'émission de 421 000 tonnes de gaz à effet de serre en phase opération, ce qui représente 1,85 % des émissions du secteur industriel provincial et 0,55 % des émissions totales provinciales.

765 Au niveau de nos engagements et mesures d'atténuation : mettre en place des équipements visant l'efficacité énergétique et, également, l'engagement à la carboneutralité par des moyens identifiés par les chercheurs de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC.

770 Parlant des gaz à effet de serre, nous avons fait de façon volontaire une analyse de cycle de vie. Les principaux constats de cette analyse de cycle là qui a été faite par le CIRAIG : donc, émissions directes de l'usine, 421 000 tonnes, je l'ai dit tout à l'heure, de gaz à effet de serre, et le complexe serait 84 % moins émetteur de gaz à effet de serre que d'autres usines de GNL existantes aux États-Unis grâce à l'utilisation de l'hydroélectricité.

775 Et vous voyez ici sur le graphique : si on se compare, par exemple, à un complexe qui est en rouge, ici, celui de Sabine Pass, aux États-Unis, donc vous voyez, la différence est majeure entre le complexe d'Énergie Saguenay et une usine plutôt classique.

780 Dans notre analyse de cycle de vie également, des constats : potentiel de retrait de 28 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année au bilan mondial en raison de la substitution du pétrole et du charbon, et on parle d'environ 1 % d'émissions fugitives. Ce sont tous des constats du CIRAIG.

785 Au niveau des impacts en milieu biologique : donc, végétation et milieux humides, on parle d'une perte de 120 hectares de végétation et de 10 hectares de milieux humides. Les mesures d'atténuation et engagements de GNL Québec à cet égard : réalisation d'un plan de compensation pour les pertes de milieux humides et reboisement des zones utilisées pour la construction.

790 Au niveau des mammifères marins, dérangement par le bruit subaquatique émis par les navires. Potentiel, on parle de collisions avec les navires. Donc, les mesures d'atténuation et les engagements : optimisation des navires pour diminuer l'empreinte sonore, adoption d'une charte d'engagement pour la protection des mammifères marins et mise en place d'un programme de gain sonore.

795 Au niveau du milieu humain, la composante sur le bruit, un des principaux impacts potentiels : augmentation du niveau sonore, bien que nous sommes conformes au ministère de l'Environnement et de Santé Canada. Au niveau de nos mesures d'atténuation et engagements, donc réalisation de travaux bruyants principalement de jour et en semaine et mise en place d'un programme de suivi sonore.

800 Au niveau du paysage et de l'ambiance lumineuse : modification du paysage et du niveau d'éclairage. Au niveau des mesures d'atténuation et des engagements : construction d'écrans visuels, une collaboration avec la firme régionale Agrinova, orientation des lumières en limitant l'éclairage vers le ciel et le Saguenay lorsque c'est possible et utilisation d'éclairage limité aux zones utilisées seulement.

805 Au niveau des communautés locales et régionales : donc, augmentation de la circulation routière lors de la construction, cohabitation avec l'industrie touristique. Nos principales mesures d'atténuation et d'engagements : ouverture d'un bureau d'information et d'échange, circulation des camions et autres véhicules via les chemins d'accès déjà existants, mise en place d'un plan de mobilité pour les travailleurs et création d'une table de concertation sur la cohabitation avec l'industrie touristique.

815 Au niveau des retombées économiques et de la main-d'œuvre, au niveau de la phase construction : on parle d'emplois directs et indirects de 6 500 emplois par année. Au niveau des retombées, 625 millions par année; impôts et taxes, 115 millions. Au niveau de la phase opération : emplois directs et indirects, 1 350 emplois; retombées, 828 millions; impôts et taxes, 110 millions par année.

820 Au niveau et nos mesures d'atténuation et des engagements : collaborer avec les centres de formation locaux, collaborer avec le Comité de maximisation des retombées économiques, le CMAX, embauche d'un responsable du développement régional.

825 Au niveau du suivi environnement : donc, suivi environnemental rigoureux, autant en phase d'opération qu'en phase de construction, un comité de suivi qui va être là en permanence avec la communauté et les voisins, comité de suivi avec les Premières Nations, également, système de gestion des plaintes, communications régulières, suivi public du plan d'engagement social et environnemental et suivi de performance quant aux retombées économiques locales.

830 Au niveau de l'échéancier du projet, c'est un projet qui a été annoncé en 2014, donc l'annonce du projet Énergie Saguenay s'est faite de façon publique à cette année-là. En 2016, nous avons amorcé les études environnementales. En 2019, nous avons déposé l'étude d'impact, autant au

niveau provincial que fédéral, et nous avons reçu la recevabilité au provincial en 2020, et nous sommes devant vous aujourd'hui, devant le Bureau d'audiences publiques, qui est une étape très importante dans l'évaluation environnementale.

835 La décision finale d'investissement est prévue à la fin de 2022 et début de la construction pour une mise en opération en 2026. Évidemment, tout au long de cet échancier, mécanisme d'échange et de consultation en continu qui se poursuivrait si jamais le projet allait de l'avant, bien sûr.

840 En résumé, Énergie Saguenay, ce sont, des investissements de 9 milliards de dollars canadiens, une opportunité de diversification économique pour notre région, usine carboneutre, une première dans le monde industriel, un projet qui est analysé autant au fédéral qu'au provincial, c'est un processus technologique qui est éprouvé, et une usine 4.0.

845 C'est un projet qui est développé avec la région, donc démarches consultatives actives depuis cinq ans pour une amélioration en continu, des engagements sociaux, environnementaux, et des mesures d'atténuation en lien avec les préoccupations qui ont été émises. Merci.

LE PRÉSIDENT :

850 Merci, Madame Fortin, pour votre présentation. On comprend que le support visuel va être déposé à la commission pour être disponible en documentation?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

855 Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

860 Merci beaucoup, Madame Fortin.

On m'informe que le registre est maintenant complet pour la soirée, alors les gens qui voudront intervenir sur le même sujet pourront se réinscrire à nouveau à la séance de demain après-midi, 13 h.

865 Alors, tel qu'annoncé, la commission va prendre une pause de 15 minutes, et après, nous allons reprendre la parole et la céder à celle et ceux qui se sont inscrits au registre. Merci, une pause de 15 minutes et nous vous revenons.

870

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

875

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme ALICE-ANNE SIMARD**

LE PRÉSIDENT :

880

J'inviterais les gens à prendre place, s'il vous plaît, nous allons reprendre nos travaux. Je vous rappelle que le registre est présentement fermé, qu'il est toujours possible de vous réinscrire à nouveau lors du début des séances qui vont se dérouler demain après-midi sur le même thème.

885

Nous allons maintenant inviter la première personne à soumettre sa question. J'inviterais Alice-Anne Simard, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

Bonsoir, Madame Simard.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

890

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

895

Nous vous écoutons.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

900

Alors, parfait. Donc, je suis la directrice générale de Nature Québec, qui est une organisation environnementale qui travaille à la protection de l'environnement depuis près de 40 ans.

905

Tout d'abord, en tant que première personne à poser une question ce soir, je dois dire que, Nature Québec, on déplore grandement la façon dont le registre a été réalisé. Pour nous, vous avez annoncé qu'il y aurait la possibilité de poser des questions en ligne, par téléphone. On peut être 150 personnes dans la salle et jamais vous n'avez dit que seulement 20 questions seraient

acceptées au registre. Pour nous, seulement 20 questions par séance, c'est inacceptable et vous ne remplissez pas votre rôle de consultation de la population.

LE PRÉSIDENT :

910

Alors, je vous remercie, mais nous ne sommes pas à l'étape de l'opinion, alors je vous inviterais à poser votre question, s'il vous plaît.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

915

C'est parfait, mais comme ça fait partie du mandat, et ça va teinter l'ensemble de la semaine, je trouve que c'est important de le mentionner.

LE PRÉSIDENT :

920

Oui.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

925

Moins de pauses, moins de temps, peut-être, pour le promoteur, et plus de questions aurait été intéressant.

LE PRÉSIDENT :

930

Merci de vos conseils. Votre question, s'il vous plaît.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

935

Pour ma question : les groupes environnementaux, les groupes citoyens, des dizaines, en fait, de groupes ont demandé plusieurs fois au BAPE si l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre serait évalué pour ce projet-là. À chaque fois, on nous a dit que cette question serait déterminée par les commissaires.

940

Donc, voilà ma question pour vous : est-ce que vous allez évaluer l'ensemble des gaz à effet de serre produits par l'ensemble du projet GNL/Gazoduq, c'est-à-dire de l'extraction du gaz par fracturation hydraulique dans l'Ouest canadien jusqu'à sa combustion sur les marchés internationaux? Selon nos experts et expertes, c'est l'équivalent de 50 mégatonnes de GES qui seront, comme ça, produits.

LE PRÉSIDENT :

945

Oui.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

950

Ça, ça équivaut à 10 millions de voitures par année sur les routes du Québec supplémentaires, seulement pour ce projet-là. Donc le BAPE, selon nous, ne peut pas se mettre des œillères et ne pas prendre en compte ces GES.

LE PRÉSIDENT :

955

Oui. Vous êtes dans l'opinion, Madame Simard. Alors, Madame Simard, c'est avec impatience que j'attendrai votre mémoire en deuxième partie, et je vais vous demander d'être patiente quant à la réponse que vous voulez avoir, parce que vous allez devoir lire le rapport qui va être déposé au ministre à la mi-janvier.

960

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

On ne peut pas savoir tout de suite?

965

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie. Je vous remercie de votre question.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

970

On ne peut pas savoir tout de suite les enjeux de votre mandat? Pour nous, c'est très important de savoir l'étendue du mandat pour...

LE PRÉSIDENT :

975

J'inviterais maintenant madame Alexandra Duperré à venir poser sa question, s'il vous plaît. Madame Simard, merci beaucoup. Merci beaucoup pour votre question, Madame. Merci beaucoup. On attend votre opinion en deuxième partie, le 26 octobre. Je vous demanderais peut-être de vous inscrire si vous souhaitez présenter un mémoire.

980

Mme ALEXANDRA DUPERRÉ

985

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Alexandra Duperré à venir poser sa question. Oh, c'est monsieur Alexandre, excusez. Non, c'est madame Alexandra. Excusez-moi. Alors, Madame Duperré, bonsoir.

990

Mme ALEXANDRA DUPERRÉ :

Bonsoir.

995

LE PRÉSIDENT :

Votre question, s'il vous plaît.

Mme ALEXANDRA DUPERRÉ :

1000

Oui, donc je me présente : Alexandra Duperré, je représente le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Très rapidement, en fait, le Conseil régional de l'environnement agit à titre d'interlocuteur régional auprès du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

1005

Donc, ma question ce soir concerne l'approvisionnement en gaz de l'usine de liquéfaction. Dans l'étude d'impact, il est mentionné que le gaz qui alimenterait l'usine serait du gaz issu de réservoirs étanches. J'aimerais donc savoir : quelle est la différence entre le gaz de réservoirs étanches et le gaz de schiste, principalement en ce qui concerne les méthodes d'extraction utilisées?

1010

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, à l'initiateur, tout d'abord.

1015

1020

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1025

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, pour répondre à la question de madame Duperré, effectivement, en fait, le gaz qui serait utilisé pour alimenter le complexe de liquéfaction de GNL Québec va provenir 100 % de l'Alberta et, à travers notre analyse de cycle de vie, c'est 4 % du gaz naturel qui est issu de la formation rocheuse qu'on appelle le schiste. Donc, pour répondre à la question de madame Duperré, ce n'est que 4 % en Alberta qui provient de cette formation rocheuse là.

1030

Maintenant, pour ce qui est de la différence entre les différents gisements, j'inviterais monsieur Le Verger à donner une brève explication, bien que nous ne sommes pas des experts en la matière, mais on peut quand même tenter d'offrir une réponse à madame Duperré pour éclaircir la question.

1035

Monsieur Le Verger.

M. TONY LE VERGER :

1040

Oui, Monsieur le Président. Donc, la différence, en gros, entre un réservoir de gaz étanche et de gaz de schiste, c'est essentiellement la composition géologique du réservoir. La méthode d'extraction en tant que telle est en fait la même : on parle de fracturation hydraulique, et donc il n'y a pas de différence majeure entre les deux, c'est essentiellement une différence de géologie en tant que telle.

1045

LE PRÉSIDENT :

Alors, peut-être le ministère des Ressources naturelles a-t-il un complément d'information à fournir? Personne du ministère des Ressources naturelles, d'accord. Alors, voilà pour les éléments de réponse, Madame. Je vous remercie de votre question.

1050

Mme ALEXANDRA DUPERRÉ :

Je vous remercie.

1055

1060

M. MARCO BONDU

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant Marco Bondi (sic), s'il vous plaît.

1065

M. MARCO BONDU :

Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire.

1070

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bondi (sic), bonsoir.

1075

M. MARCO BONDU :

Mon nom est Marco Bondu.

1080

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bondi (sic), bonsoir.

1085

M. MARCO BONDU :

Bondu.

1090

LE PRÉSIDENT :

Bondu. Je m'excuse.

1095

M. MARCO BONDU :

Voilà. Donc, moi, je représente...

LE PRÉSIDENT :

On l'a mal écrit au registre. Nos excuses.

1100 **M. MARCO BONDU :**

1105 Il n'y a pas de problème. Moi, je représente l'Organisme de bassin versant du Saguenay. En fait, l'Organisme de bassin versant du Saguenay, c'est un organisme sans but lucratif créé en 2009, qui est mandaté par le gouvernement du Québec pour élaborer et mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en assurer la promotion, suivre sa mise en œuvre.

1110 Nous avons pour mission de coordonner et de mobiliser les acteurs du milieu pour la planification et la réalisation d'actions visant la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et de ses usages.

1115 Ma question, en fait : puisque la fracturation hydraulique serait nécessaire pour extraire 85 % du gaz qui alimenterait le projet de complexe de liquéfaction de gaz naturel, nous aimerions que la commission nous explique quelle est la nature et la fonction des produits présents dans les liquides injectés dans le sous-sol pour faire la fracturation hydraulique et soustraire ce gaz du sol, et quels sont les impacts sur l'eau et les écosystèmes aquatiques, humides et riverains environnants.

LE PRÉSIDENT :

1120 Oui, oui. Vous comprendrez qu'ici, ce n'est pas le débat sur le gaz de schiste, c'est le débat sur un projet de liquéfaction de gaz naturel. Alors, malheureusement, les gens du ministère des Ressources naturelles ne sont pas là pour nous apporter des compléments d'information pour ce qui est de la technique de fracturation.

1125 Peut-être offrir une possibilité à l'initiateur de présenter quelque chose sur ce sujet-là ou...?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1130 En fait, nous avons la possibilité d'avoir avec nous, si la commission le désire et au bénéfice des citoyens, une experte qui pourrait parler de la fracturation hydraulique, à proprement dit.

Brièvement, ce que je pourrais répondre à monsieur Bondu, c'est que, bon, j'ai parlé tout à l'heure que GNL Québec va s'alimenter de gaz naturel en provenance de l'Alberta, et nous savons

1135 que le gouvernement de l'Alberta établit des exigences réglementaires très strictes pour éviter, justement, que le fluide de fracturation soit mélangé aux eaux souterraines et aux eaux de surface.

Maintenant, pour ce qui est de développer une réponse, disons, plus concise, bien là, il y aurait peut-être une possibilité d'une expertise externe à celle de GNL Québec.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Bondu, malheureusement, c'est tout ce qu'on peut apporter comme information pour l'instant. On prend votre question en note dès que les gens du ministère des Ressources naturelles seront présents en salle, ce sera une des questions qu'on leur soumettra. Je pense, ce que vous demandez, c'est l'impact de l'injection des fluides dans le contexte de fracturation hydraulique du gaz de schiste. C'est bien ça?

1145 **M. MARCO BONDU :**

Bien, en fait, c'est que l'idée... oui, l'esprit de la question, en fait, c'est de voir comment... c'est quoi, les impacts, justement, de la fracturation hydraulique sur les environnements, où ils seront extraits, puis de voir comment nous, on peut proposer peut-être des solutions pour améliorer le projet, parce que sans le gaz naturel, il n'y a pas de projet non plus.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Votre question est enregistrée. Vous comprendrez que les personnes-ressources ne sont peut-être pas disponibles ce soir pour le faire; on va faire l'effort de leur soumettre la question puis d'arriver avec des éléments d'information.

1160 **M. MARCO BONDU :**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Bondu.

1170

Mme MARTINE OUELLET

1175 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant Martine Ouellet à venir nous soumettre une question.

1180 **Mme MARTINE OUELLET :**

Donc, bonsoir. Donc, Martine Ouellet, je suis ici comme présidente du Mouvement Québec Indépendant, mais vous savez, j'ai été aussi ministre des Ressources naturelles de 2012 à 2014, et je suis accompagnée ce soir de Michel Roche, qui est dans la salle, professeur à l'UQAC, et de Martin Lavoie, qui est artiste, ici, de la région.

1185

Et c'était très important pour moi de venir sur ce projet de transport et d'exportation de gaz de fracturation, comme ça vient de nous être confirmé, je crois, à 85 %, donc de l'Ouest canadien.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1195 **Mme MARTINE OUELLET :**

Donc, ce n'est pas du gaz naturel conventionnel, je pense que c'est important de le mentionner.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Ouellet... madame Ouellet...

1205 **Mme MARTINE OUELLET :**

Oui, j'y arrive.

LE PRÉSIDENT :

1210

Nous sommes à l'étape des questions et il n'est pas possible de commenter une réponse. Alors, je vous demanderais de cibler la question. On est comme à l'Assemblée nationale, ici, Madame Ouellet.

1215

Mme MARTINE OUELLET :

Je n'avais pas fini ma minute. Vous devriez avoir un chronomètre, on a une minute à l'Assemblée nationale pour poser la question, donc...

1220

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais on n'a pas de préambule dans la question au Bureau d'audiences publiques, puis pourtant, vous en faites un depuis tout à l'heure. Mais écoutez, on est tolérant, je vous invite à poser votre question.

1225

Mme MARTINE OUELLET :

Donc, du gaz plus polluant que le charbon, je pense que c'est important de le mentionner.

1230

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1235

Mme MARTINE OUELLET :

Donc, ma question s'adresse directement à vous, Monsieur Bergeron.

1240

Étant donné que vous avez été au service de l'industrie gazière et chimique pendant plus de 15 ans, est-ce que, pour la crédibilité du processus de l'audience publique, est-ce que vous accepteriez de vous récuser, parce que c'est clair qu'ayant été au service de l'industrie gazière et chimique pendant 15 ans, vous n'avez pas la présomption d'indépendance nécessaire pour avoir la neutralité pour juger d'un tel projet.

1245

LE PRÉSIDENT :

1250 Écoutez, là, vous êtes dans l'opinion, Madame Ouellet. Alors, vous m'avez posé une question, je vais vous répondre, Madame.

Mme MARTINE OUELLET :

1255 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1260 Je réponds en tous points aux exigences éthiques et déontologiques de la fonction publique du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le président du Bureau d'audiences publiques m'a reconfirmé dans mes fonctions dans le cadre de ce mandat.

1265 Si qui que ce soit a une preuve comme de quoi que je suis ici en ne respectant pas mes exigences éthiques et déontologiques, j'inviterais immédiatement à aller faire une plainte au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, preuve à l'appui, de façon à ce que le président puisse disposer de votre plainte et qu'éventuellement, il prenne une décision quant à mon statut au sein de cette commission.

1270 Mais jusqu'à maintenant, Madame Ouellet, j'ai été reconfirmé dans mes fonctions, je vais faire mon travail. Je vous remercie de votre question, Madame Ouellet.

J'inviterais maintenant... S'il vous plaît, s'il vous plaît, pas d'approbation ou de désapprobation. Chacun a son opinion.

1275 Si vous avez une preuve comme de quoi je ne suis pas apte à faire mon travail, je vous invite à le présenter au président du Bureau d'audiences publiques, à faire une plainte au ministre de l'Environnement. Non, il faut une preuve. C'est justement ce qui va changer et, écoutez, je ne vais pas engager un débat avec vous, on pose des questions sur un projet, ici; si vous avez quoi que ce soit quant à la conduite du président de la commission, je vous invite à faire une plainte à ce sujet-là.

1280

1285

Mme CLAUDEL PÉTRIN-DESROSIERS

LE PRÉSIDENT :

1290

J'invite maintenant Claudel Pétrin-Desrochers (sic), s'il vous plaît. Bonjour, Madame Pétrin-Desrochers (sic).

Mme CLAUDEL PÉTRIN-DESROSIERS :

1295

Desrosiers. Bonjour, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1300

Nous vous entendons. On vous entend bien, Madame.

Mme CLAUDEL PÉTRIN-DESROSIERS :

1305

Parfait. Donc, bonjour, je suis Claudel Pétrin-Desrosiers, je suis présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement. Vous comprendrez donc rapidement que ma question touchera la thématique de la santé ce soir. Je suis d'ailleurs étonnée qu'il n'y ait pas de représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux dans la salle, mais passons.

1310

Donc, ma question. Sachant que la santé humaine est intimement liée à son environnement et que la littérature scientifique est assez équivoque, la fracturation hydraulique comporte des risques respiratoires, des risques pour la santé endocrinienne et a été liée à une incidence accrue de plusieurs types de cancers, je pose la question : est-ce que les risques et les impacts pour la santé du projet comme GNL Québec – j'inclus ici l'aspect en amont de la fracturation hydraulique –, les risques pour la santé des travailleurs, le risque pour la santé des gens de la communauté et de la population en général au Québec ont été étudiés et considérés, et, si oui, comment peut-on justifier le projet d'un point de vue moral, si considérations pour la santé humaine il y a? Merci.

1315

LE PRÉSIDENT :

1320

Merci, Madame, pour votre question.

1325 Alors, effectivement, il n'y a pas de représentant du ministère de la santé publique. Toutefois, il est toujours possible de leur soumettre la question par écrit.

Mais j'inviterais peut-être les gens du ministère de l'Environnement à nous faire un peu... nous présenter de quelle façon, en quelque sorte, le ministère de la Santé et des Services sociaux est consulté dans le cadre de l'élaboration de la recevabilité de l'étude d'impact.

1330 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le Président. En fait, le ministère de la Santé a été consulté dès le départ sur la recevabilité de l'étude d'impact, a fourni les avis de mémoires au nombre de deux ou trois jusqu'à tant de rendre recevable l'étude d'impact à leur niveau.

1335 Donc, ils ont regardé l'ensemble de l'information concernant la santé du projet à l'étude et ils ont jugé que c'était recevable au terme de l'exercice de recevabilité, dans leur champ de compétences, on s'entend.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Puis à notre connaissance, les avis de santé publique sont partie intégrante du registre aux évaluations environnementales du projet.

1345 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Tout à fait. Ils sont là et ils sont disponibles, et puis, évidemment, on va poursuivre la consultation du Ministère lors de l'acceptabilité environnementale du projet.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

1355 Peut-être aller consulter la documentation puis de voir ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux, de quelle façon ils se sont prononcés sur la recevabilité de l'étude d'impact? Ça pourrait être des éléments éventuels qui pourraient alimenter votre mémoire en deuxième partie.

Alors, je vous remercie de votre question.

Mme CLAUDEL PÉTRIN-DESROSIERS :

1360 Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonsoir.

1365

M. ROGER VALCOURT

LE PRÉSIDENT :

1370

J'invite maintenant Roger Valcourt, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Valcourt.

M. ROGER VALCOURT :

1375

Bonsoir. Je représente... je m'appelle Roger Valcourt, oui, je suis électricien de métier. Je représente au-delà de 1 080 électriciens dans la région. J'habite à Laterrière, puis je tiens à souligner que je suis en faveur du projet aussi.

1380

On a vu que vous avez investi... Ma question est pour les gens de GNL. Je voulais savoir : on a entendu dire que vous avez investi de l'argent dans des projets avec des chercheurs de l'UQAC. Certains disent même que vous avez tenté de les acheter. On a entendu ça dans les médias. Pouvez-vous nous expliquer les implications de l'Université dans le projet, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

1385

Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1390

Merci, Monsieur le Président; merci, Monsieur Valcourt.

1395

Donc, effectivement, GNL Québec a travaillé avec l'Université du Québec à Chicoutimi pour deux projets, donc d'abord, la carboneutralité et pour une chaire de recherche sur le GNR, et j'inviterais monsieur Stéphan Tremblay, qui est vraiment responsable de ces études-là, à expliquer à la commission et à monsieur Valcourt quelle est la nature de notre collaboration avec l'UQAC. Monsieur Tremblay.

M. STÉPHAN TREMBLAY :

1400

Oui, Monsieur le Président. En fait, lorsque nous avons pris la décision d'être carboneutres, nous avons cherché à avoir du support et, heureusement, nous avons dans notre région une université et des chercheurs qui travaillent sur ces enjeux depuis longtemps.

1405

Alors, nous avons rencontré le professeur Claude Villeneuve et, à force de discussions, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'ils pourraient nous supporter dans les manières, les différentes façons pour atteindre ce défi, un défi qui est ambitieux. Donc, ça a été un des premiers travaux qui ont été faits en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi.

1410

Et toujours dans le contexte de l'atteinte de notre carboneutralité, une des façons d'y arriver, que nous étudions, parce que ça risque fort probablement d'être un bouquet de mesures pour atteindre cette carboneutralité, le gaz naturel renouvelable en est une. Particulièrement, celle qui nous intéresse dans ce cas-ci, c'est le gaz naturel renouvelable forestier.

1415

Comme vous le savez, nous sommes la plus grande région forestière du Québec et donc, encore une fois, le hasard a bien fait les choses, mais il y a de l'expertise à l'Université pour faire un premier mandat de recherche sur le potentiel de production de différentes essences de la forêt boréale.

1420

Donc, nous avons fait des tests, et puis les travaux vont bien, c'est encourageant. Donc, il n'y a personne qui a été forcé, tout le monde qui travaille avec nous le fait dans l'enthousiasme, et donc, c'est comme ça que ça s'est passé, de façon transparente et dans la bonne humeur.

LE PRÉSIDENT :

1425

Voilà pour les éléments de réponse qu'on peut vous fournir. Il est toujours possible de prendre connaissance de l'étude qui accompagne les documents de l'étude d'impact sur le registre du Ministère. Au besoin, vous vous référez au site du Bureau d'audiences publiques qui va vous aiguiller là où la documentation est déposée, puis c'est possible pour vous de prendre connaissance de la documentation.

1430

M. ROGER VALCOURT :

Merci.

1435

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question.

1440

Mme RAPHAËLLE DANCETTE

LE PRÉSIDENT :

1445

J'inviterais maintenant Raphaëlle Dancette, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonsoir, Madame.

Mme RAPHAËLLE DANCETTE :

1450

Oui, bonsoir. Donc, je suis Raphaëlle Dancette, directrice du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix. On est un comité de concertation, de conservation et de restauration du Saint-Laurent, et puis de la rivière et du fjord du Saguenay.

1455

Donc, ma question, c'est qu'on ne peut pas ignorer le fait que ce projet s'insère dans un parc marin, donc on parle de milieu d'accueil, ici, qui a été désigné pour protéger en grande partie le béluga, une espèce emblématique de la protection des écosystèmes face à la surexploitation des ressources naturelles et à l'industrialisation.

1460

Dans le programme de rétablissement du béluga, qui est une espèce désignée en voie de disparition depuis 2016, il est spécifié qu'il faut diminuer le dérangement d'origine entropique. Notamment, le bruit est une perturbation récurrente touchant plusieurs individus, menace la survie de la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent.

1465

Dans ce contexte, j'aimerais savoir comment vous justifiez un projet qui, par sa nature, semble aller à l'encontre de ces recommandations et de l'annonce récente visant à créer plus d'aires marines protégées dans le secteur. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1470

Merci pour votre question. D'abord, l'initiateur.

1475 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1480 Donc, merci pour la question; merci, Monsieur le Président. On est conscient que nos activités, comme celles de toutes les autres entreprises qui œuvrent dans le transport maritime commercial, pourraient être susceptibles de comporter effectivement un risque pour la population de bélugas du Saguenay.

1485 Donc, bien que cet impact-là du projet sur les mammifères marins est jugé faible au terme de l'analyse dans notre étude d'impact, on est conscient qu'il s'agit d'une préoccupation qui est extrêmement importante pour la région.

1490 Vous savez, les gens du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne se reconnaissent pas seulement qu'à l'accent dans le projet, mais également parce que nous sommes conscients que ces enjeux-là existent, et c'est pourquoi on a mis en place des mesures novatrices via, entre autres, une charte d'engagements environnementaux pour la protection des mammifères marins.

1495 En fait, c'est vraiment une charte qui est basée sur les quatre axes qui ont été développés par le MPO, justement, dans son programme de rétablissement pour les mammifères marins, entre autres le béluga du Saint-Laurent.

1500 Donc, chez GNL Québec, nous, on est conscient qu'il y a une certaine incertitude scientifique aussi, mais on contrôle ce que l'on peut contrôler, c'est-à-dire la technologie et la façon dont on peut innover à travers, exemple, la construction de nos navires ou par la mise en place de mesures innovantes comme la charte d'engagements des mammifères marins.

1505 Je sais que nous aurons une thématique plus tard cette semaine, où nous allons pouvoir... nous aurons également des experts qui vont pouvoir venir échanger à ce sujet-là, mais on a vraiment plusieurs mesures que nous comptons mettre en place, que ce soit à partir du devis de conception de nos navires et par la charte d'engagements pour la protection des mammifères marins.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, la commission avait prévu aborder le sujet en séance mercredi prochain, mais on peut quand même faire un bout puis essayer au moins de répondre à vos questions.

1510 La commission, elle, s'interroge : compte tenu de l'évaluation des différents sites que vous aviez faite, pourquoi avoir choisi Saguenay en fonction, justement, de la contrainte du transport maritime puis de l'éventuelle protection du béluga?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1515 Effectivement, GNL Québec a évalué 14 sites avant l'implantation et de trouver que le site
situé sur la zone industrialo-portuaire de Saguenay était le meilleur site pour l'établissement de ce
projet-là. Et à cet égard, je demanderais à monsieur Le Verger d'expliquer à cette commission
comment GNL Québec en est arrivé à voir le site de Grande-Baie comme étant le site pour le projet
Énergie Saguenay. Merci.

1520

M. TONY LE VERGER :

Oui, donc, Monsieur le Président, pour répondre à la question particulièrement par rapport
aux bélugas, donc on a analysé ces 14 différents sites en fonction de certains critères, qui ont été
1525 présentés à l'étude d'impact, et il s'est avéré – justement, c'est une question qui nous a été posée
également par les autorités fédérales – que le site de Grande-Anse, en fait, était celui qui aurait le
moins d'impact potentiel sur les bélugas par rapport aux autres sites, n'étant pas directement dans
la zone où les bélugas se trouvent.

1530 C'est-à-dire qu'on limiterait l'impact sur les bélugas au transport maritime, mais pas aux
opérations directes de l'usine. C'est une des raisons pour lesquelles ce site-là a été privilégié par
rapport aux autres sites qu'on avait identifiés à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

1535

Alors, je crois qu'on a un représentant de Parcs Canada? Non? Alors, Faune et Parcs? Peut-
être un complément d'information?

Mme SOPHIE HARDY :

1540

Plus précisément, bien là, on va avoir des experts mercredi, ça serait peut-être préférable de
garder le développement de cette question-là...

LE PRÉSIDENT :

1545

Oui, effectivement. Je vous invitais simplement à fournir éventuellement un complément
d'information. Ce que je comprends, c'est que vos personnes-ressources sont disponibles juste
mercredi?

1550

Mme SOPHIE HARDY :

Oui.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, d'accord.

1560 **Mme SOPHIE HARDY :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1565 Voilà pour les éléments d'information qu'on peut vous fournir. Soyez assurée que mercredi prochain, on passe deux séances complètes sur le transport maritime, donc je pense qu'on va aborder sûrement les questions qui portent sur la protection du béluga.

Mme RAPHAËLLE DANCETTE :

1570 Je voulais juste souligner que ça faisait partie du milieu d'accueil. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1575 Aussi, effectivement, mais compte tenu des ressources limitées, alors c'est une question de choix de la commission, effectivement, mais quand même, avec près de huit heures où on va traiter la question en long et en large avec les experts, ce qui nous permet quand même de permettre aux gens de se faire une idée exacte sur les enjeux.

1580 **Mme RAPHAËLLE DANCETTE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1585 Merci beaucoup de votre question.

1590

M. TOMMY TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

1595

J'inviterais maintenant Tommy Tremblay à nous soumettre sa question. Monsieur Tremblay? Monsieur Tremblay est en ligne.

M. TOMMY TREMBLAY :

1600

Oui, bonsoir. Tommy Tremblay, du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ma question est la suivante : sur le site du registraire des entreprises, il est indiqué que la même société en commandite est à la fois derrière GNL Québec et Gazoduq. Cette information a également été évoquée lors de la présentation du promoteur un peu plus tôt.

1605

Donc, j'aimerais savoir : qu'est-ce qui incite (phon.) le promoteur, justement, à scinder son projet en deux?

LE PRÉSIDENT :

1610

Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1615

Oui, donc merci beaucoup, Monsieur Tremblay; merci, Monsieur le Président. Donc, GNL Québec est une entreprise de développement du projet de gaz naturel liquéfié et comporte des experts et des professionnels qui détiennent les compétences et les connaissances particulières liées justement à la construction d'un projet d'usine de liquéfaction.

1620

Le promoteur de Gazoduq est une équipe 100 % différente et qui détient l'expertise et les compétences pour la réalisation d'un projet de conduite souterraine. Donc, il est vraiment responsable d'acheminer son projet et de mener à terme les évaluations environnementales.

1625

Donc, ce sont deux équipes, bien que plusieurs des investisseurs soient communs, autant au projet Gazoduq qu'au projet de GNL Québec. C'est vraiment deux entreprises différentes et le processus réglementaire diffère grandement, d'ailleurs, pour les deux projets.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Tremblay, de votre question; merci, Madame Fortin.

1630

Mme JOCELYNE LESSARD

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant Jocelyne Lessard à venir soumettre sa question, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

1635

Mme JOCELYNE LESSARD :

Alors, bonjour, Jocelyne Lessard. Bonsoir. J'habite Tadoussac, je fais partie du Mouvement citoyen littoralement inacceptable. La survie de notre village et de plusieurs villages autour dépend de l'image que nous avons sur le marché touristique mondial.

1640

1645

Comment concilier la recherche des expériences émotionnelles inoubliables de nos touristes avec l'idée d'un développement industriel sur le Saguenay qui aura des répercussions sur l'ensemble de l'expérience touristique? Est-ce que les touristes internationaux viendront nous visiter?

1650

LE PRÉSIDENT :

On n'a pas de gens du ministère du Tourisme, mais toutefois la, question peut être très bien débattue par la commission, alors on va prendre en note votre question et peut-être permettre à l'initiateur de... comment que lui a évalué l'éventuel impact sur le tourisme de la circulation maritime sur le Saguenay, Saint-Laurent.

1655

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui, Monsieur le Président, donc pour répondre à la question de madame Lessard : effectivement, nous sommes conscients que le projet peut susciter certaines craintes par rapport au milieu touristique, donc nous avons par ailleurs des gens de l'industrie touristique sur notre comité consultatif à cet égard-là et nous avons mené une large consultation spécifiquement sur l'enjeu maritime.

1660

1665 Et j'aimerais que monsieur Tremblay explique à cette commission et à madame Lessard
quelle a été la teneur de cette tournée maritime que nous avons effectuée et quelles étaient les
préoccupations et comment nous avons intégré ces préoccupations au projet. Monsieur Tremblay?

1670 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Oui, Monsieur le Président. Avant de mettre sur pied notre comité maritime pour bien saisir
les enjeux liés à faire passer des méthaniers sur le Saguenay, j'ai commandé, j'ai dirigé, disons,
une tournée des différents intervenants autour du Saguenay, y compris Tadoussac, les
communautés autochtones, Parcs Canada, les usagers, les marinas, les élus, la Société des
1675 traversiers. Nommément, on avait à peu près 40 groupes qui ont été rencontrés.

Pour nous, le fjord, c'est un élément identitaire pour tous les gens de la région; on y tient. Sur
le plan touristique, si on se situe à Tadoussac, il faut se souvenir que le fjord, c'est 100 kilomètres
de long et que si le projet se fait, c'est un méthanier, un passage de bateau qui dure environ une
1680 dizaine de minutes aux 24 heures. Et en plus, en discutant avec les intervenants touristiques, nous
voulons être en mode solution, afin de réduire le plus possible l'impact pendant la période touristique
plus intensive.

Mais il est clair que, de notre côté, avec tous les intervenants de la navigation, on veut faire
1685 en sorte que ce passage de méthanier là soit le moins impactant possible, et c'est tout à fait
possible, nous pensons de le faire, et c'est pour ça, d'ailleurs, qu'on a mis une table de concertation
avec l'industrie pour s'assurer qu'il y ait un canal de communication en permanence pour que les
choses se fassent correctement.

1690 **Mme JOCELYNE LESSARD :**

Je ne parlais pas du 10 minutes du passage. Je parlais de tout ce qui implique le passage.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, merci pour la question, peut-être offrir la possibilité aux représentants de la MRC
du Fjord, je crois qu'ils ont une vocation touristique aussi, il y a des plans de développement : est-
ce qu'il y aurait des points de vue à exprimer de la part de la MRC quant au potentiel de
développement touristique puis les éventuelles activités de GNL Québec?
1700

M. FRANK TREMBLAY :

1705 Effectivement, le fjord traverse notre territoire et nos municipalités dans la MRC. C'est des choses qu'on a entendu parler au niveau de l'industrie touristique et, évidemment, on va les prendre en considération avec les différents intervenants, puis on va regarder ce qu'on faire à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1710 Alors, merci.

Mme MARION TOUCAS

1715 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite Marion Toucas, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Toucas.

1720 **Mme MARION TOUCAS :**

1725 Bonsoir, je suis directrice générale de l'organisme Eurêko!, qui œuvre en protection environnementale au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Donc, voici ma question : bien que les projets GNL Québec et Gazoduq soient connectés et interdépendants, ils suivent des processus d'évaluation environnementale distincts, tant au niveau fédéral que provincial.

1730 Dans le cas où le projet Gazoduq serait refusé par l'un ou l'autre des paliers gouvernementaux, qu'advierait-il du projet de GNL Québec, considérant que l'approvisionnement de sa matière première, le gaz, serait en totalité corrompu?

LE PRÉSIDENT :

Juste un point d'information : corrompu, vous dites?

1735 **Mme MARION TOUCAS :**

Bien, inutile, en fait.

1740

LE PRÉSIDENT :

Alors, d'accord. Madame Fortin?

1745 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Merci, Monsieur le Président, donc pour répondre à la question de madame Toucas, on l'a vu dans la présentation générale du projet : effectivement, les projets partenaires sont essentiels à la réalisation du projet d'Énergie Saguenay. On parle du projet de Gazoduq pour l'acheminement du gaz naturel via la conduite souterraine et du projet d'Hydro-Québec, aussi.

1750

Effectivement, advenant le cas où un des deux projets – ou le projet de Gazoduq, pour faire référence à celui-là – ne serait pas accepté par les autorités, c'est sûr que le projet ne va pas sans l'autre, on ne peut pas faire rouler une usine de liquéfaction de gaz naturel sans être alimenté en gaz naturel.

1755

Donc, c'est une des conditions qui va faire en sorte que le projet Énergie Saguenay pourrait aller de l'avant, tout comme l'autorisation du projet d'Hydro-Québec et d'autres éléments, dans le fond, qui vont faire en sorte que le projet irait de l'avant.

1760

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Il n'y a pas de plan B, dans...

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin, est-ce que vous pourriez nous préciser où en est rendue l'évaluation environnementale du projet Gazoduq?

1770 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Écoutez, l'évaluation, c'est une bonne question, il faudrait en fait poser la question aux représentants de Gazoduq. Ils sont actuellement en train de suivre le processus lié au fédéral et ils viennent de recevoir leurs lignes directrices, donc difficile pour moi... exactement, je sais qu'ils sont en train de faire l'analyse, mais on pourrait poser la question aux représentants, qui pourraient nous revenir avec une réponse définitive à cette commission. Nous pourrions nous engager à vous transmettre ça dès demain.

1775

LE PRÉSIDENT :

1780

S'il vous plaît, puis nous, de notre côté, aussi, on va parler à l'agence qui fait l'évaluation environnementale fédérale pour qu'ils nous précisent où en est rendue l'évaluation du projet Gazoduq, de façon à ce que les gens puissent jauger, en quelque sorte, où est rendu l'autorisation de ce projet-là, en lien avec le projet de GNL.

1785

Alors, je vous remercie de votre question, madame.

Mme MARION TOUCAS :

1790

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1795

Monsieur Pilotto.

LE COMMISSAIRE :

1800

Oui, Madame Fortin, je comprends bien que les deux projets sont intimement liés, mais il y a déjà une alimentation en gaz naturel à Saguenay. En fait, le réseau de TQM puis le réseau de Gaz Métro – euh, pas Gaz Métro, Énergir, excusez-moi – se rendent jusqu'ici. Évidemment, ce n'est pas une conduite de 42 pouces qui vous serait dédiée, mais il y en a, de l'alimentation en gaz naturel.

Est-ce que ça, ce n'est pas une option?

1805

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Donc, pour alimenter le complexe de liquéfaction, qui liquéfierait 11 millions de tonnes, effectivement, c'est une conduite de 42 pouces qui serait nécessaire et je demanderais à monsieur Le Verger à expliquer pourquoi il est nécessaire de raccorder la conduite principale canadienne.

1810

M. TONY LE VERGER :

1815

Oui, donc Monsieur le Commissaire, c'est principalement pour une question de capacité. C'est-à-dire que la conduite actuelle, si je ne m'abuse, donc de TQM, est de, je crois, 200 millions de pieds cubes par jour, quelque chose comme ça. Là, on parle d'un approvisionnement de 1,5 milliard de pieds cubes par jour, donc ce qui nécessite, en fait, une alimentation à travers un

gazoduc de transport de la taille de celui que Gazoduc est en train de développer, donc c'est la principale raison pour laquelle une nouvelle conduite est nécessaire.

1820 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1825 **M. SÉBASTIEN VALLÉE**

LE PRÉSIDENT :

1830 J'inviterais maintenant Sébastien Vallée, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.
Bonsoir.

M. SÉBASTIEN VALLÉE :

1835 Oui, bonsoir. Je voulais vous remercier pour la soirée d'information, c'est très apprécié. O.K., je me présente : Sébastien Vallée, je suis électricien. Je tiens à souligner que moi, je suis en faveur de ce projet, puis je demeure à Jonquière.

1840 Ma question : il y a eu une idée qui a circulé d'implanter des serres à côté de l'usine pour récupérer la chaleur. Quelle est votre position sur cet enjeu?

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Fortin.

1845 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1850 Oui, donc pour répondre à la question de monsieur Vallée, effectivement, ce sont des choses qui font partie des solutions à envisager pour atteindre la carboneutralité, si on parle de captation de chaleur, par exemple. J'inviterais monsieur Stéphan Tremblay, qui est vraiment le porteur de dossier de la carboneutralité, à expliquer à monsieur qu'est-ce qu'il en est avec ce projet.

1855 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Oui, Monsieur le Président, comme mentionné précédemment, pour atteindre la carboneutralité, nous avons fait un projet de recherche avec la Chaire en éco-conseil, avec le professeur Claude Villeneuve. Parmi les suggestions qui ont été avancées pour atteindre cette carboneutralité ou faire...

1860

Dans le fond, une des propositions qui étaient intéressantes, c'était qu'une partie de nos émissions de CO2 ne devrait plus être vue comme un déchet, mais comme une ressource, donc... Et de capter le CO2 pour augmenter la pousse végétale, c'est déjà des activités qui se font. Notamment, on a un exemple de ça à Saint-Félicien.

1865

Alors, il est trop tôt pour dire si c'est possible de le faire, mais imaginons que nous avons des excès et que l'usine de GNL puisse avoir des excès de chaleur, il serait plausible de pouvoir partager cette chaleur avec un tiers, et c'est sûr qu'en premier lieu, une serre vient rapidement à l'esprit de tous. Et donc, imaginons que de la chaleur puisse être réutilisée et que du CO2 puisse également être réutilisé pour augmenter la production.

1870

Nous ne sommes absolument pas en mesure pour l'instant de confirmer que c'est vers ça que nous irons, mais à mesure que les travaux d'ingénierie vont avancer, c'est définitivement un mandat que les équipes ont, de confirmer la possibilité d'en arriver à cette idée qui, je pense, fait l'unanimité, Monsieur le Président.

1875

LE PRÉSIDENT :

1880

O.K. Est-ce qu'on a des projets concrets? Est-ce qu'il y a des promoteurs qui se sont présentés? Est-ce qu'on a un plan de match pour développer éventuellement ce type d'entreprise en périphérie de l'éventuel projet GNL?

1885 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Pour l'instant, c'est notre devoir de confirmer la quantité et la qualité de chaleur, et la possibilité, également, de capter le CO2. À partir de là, des promoteurs pourront signifier leur intérêt, mais tant qu'on n'a pas cette information-là, qui est la plus importante, ça ne donne rien pour l'instant d'avoir des discussions avec des promoteurs.

1890

LE PRÉSIDENT :

1895 D'accord. Alors, peut-être une question... Port Saguenay? Peut-être aussi Ville de Saguenay en rapport avec le développement éventuel de la zone industrielle? Est-ce que vous avez dans vos cartons des projets connexes qui pourraient éventuellement bénéficier des ressources indirectes, en quelque sorte, que pourrait générer GNL?

1900 **M. CARL LABERGE :**

Bien, le projet GNL va générer de la chaleur, va aussi apporter d'autres infrastructures dans la zone industrialo-portuaire, puis c'est certain qu'on vise entre autres ce qu'on appelle le principe d'écologie industrielle, d'être capable d'utiliser les rejets ou les produits d'une industrie pour pouvoir en attirer une autre.

1905 Donc, c'est certain qu'éventuellement, s'il y a de la disponibilité de chaleur, nous, on va se servir de ça pour attirer d'autres clients dans la zone industrialo-portuaire, si ça se matérialise. Ça peut être intéressant, oui.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Pour Ville Saguenay?

1915 **M. CAROL GIRARD :**

Non, Monsieur le Président, on n'a pas de réponse à donner à ce sujet-là ce soir. Si jamais on avait besoin d'un complément d'information, on pourrait le donner ultérieurement, mais pour l'instant, on n'a pas de réponse à donner là-dessus.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite Marie St-Arnaud... Je vous remercie beaucoup de votre question. Merci.

1930

M. SÉBASTIEN VALLÉE :

Merci beaucoup.

1935

Mme MARIE ST-ARNAUD

LE PRÉSIDENT :

1940

Madame St-Arnaud, bonsoir.

Mme MARIE ST-ARNAUD :

1945

Bonjour, Messieurs, Mesdames. Je suis membre du Comité de coordination du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec. Nous représentons une centaine de chercheurs de tous horizons, sciences humaines et sciences naturelles, préoccupés par les questions énergétiques au Québec.

1950

Ma question concerne la justification du projet. Nous nous étonnons qu'il n'y ait pas une séance thématique spécifiquement destinée à la question de la justification du projet, et j'aimerais savoir si les réserves de gaz fossiles présentes en abondance dans l'Ouest canadien constituent réellement un élément de justification d'un projet qui passera à travers le Québec, tel qu'il est inscrit dans l'étude d'impact environnementale à la page 15.

1955

Je questionne donc cet élément de justification, puisque de nombreuses études scientifiques démontrent que le gaz méthane n'est pas une énergie de transition.

LE PRÉSIDENT :

1960

Madame Fortin.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1965

Merci, Monsieur le Président; Madame St-Arnaud. La production de gaz naturel de l'Ouest canadien qui était auparavant exportée vers les États-Unis est confrontée vraiment à une compétition accrue de la part des producteurs américains, ce qui en résulte une perte significative dans l'est du continent nord-américain.

1970

Et pour compléter cette réponse, je demanderais à monsieur Le Verger d'expliquer comment on en arrive à justifier le projet et la disponibilité du gaz naturel dans l'Ouest canadien. Monsieur Le Verger?

M. TONY LE VERGER :

1975

Oui, donc pour revenir sur la question, en termes de justification, évidemment, quand on évalue un projet, il y a un certain nombre de critères qui sont nécessaires d'être évalués. Je pense qu'un des critères majeurs duquel on va discuter beaucoup pendant cette semaine sur le point de vue environnemental est évidemment important, mais il y a aussi le critère économique et la viabilité générale du projet.

1980

Et donc, en l'occurrence, des réserves abondantes dans l'ouest du Canada qui doivent faire face à la compétition, notamment des producteurs américains – donc, ce qui fait que ces réserves et cette production sont à des coûts extrêmement compétitifs –, fait partie de la justification économique du projet, donc c'est pour ça que nous pensons que ces réserves dans l'Ouest canadien sont une raison pour un projet comme le nôtre.

1985

LE PRÉSIDENT :

1990

Peut-être une question complémentaire : compte tenu du transport du gaz naturel de l'Ouest jusqu'au Québec, sachant qu'il y a quand même une interconnexion avec les États-Unis, dans quelle mesure êtes-vous à même de pouvoir vous assurer que ça serait éventuellement 100 % du gaz canadien que vous utiliseriez?

M. TONY LE VERGER :

1995

Plusieurs points sur le sujet, le premier étant que nous discutons uniquement avec des producteurs qui se trouvent uniquement dans l'Ouest canadien, donc on est assuré, du moins, que la production qu'on ira acheter viendra de l'Ouest canadien.

2000

Il n'y a pas d'interconnexion majeure sur la conduite principale qui viendrait des États-Unis. Il y a une toute petite connexion qui vient du bassin Bakken, justement, qui se trouve vraiment dans le nord des États-Unis, mais c'est une petite conduite et, au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de gaz, vraiment, qui circule sur cette conduite vers le Canada.

2005

Donc, on est assez sûr que la quantité du gaz qui circule sur la conduite principale de TransCanada est du gaz à 100 % canadien. De là, l'interconnexion qui a lieu entre Gazoduq et la

2010 conduite se fait en aval – euh, en amont, pardon – de ce qu'on appelle « le triangle de l'Est », qui se trouve dans l'Ontario, et donc au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de flux qui remonte, puisque c'est uniquement un flux qui va de l'ouest vers l'est. Donc, c'est ça qui nous conforte dans le fait que 100 % du gaz qu'on aurait, qui viendrait jusqu'à l'usine, serait du gaz canadien.

LE PRÉSIDENT :

2015 Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2020 J'entends votre réponse. Est-ce à dire qu'en l'absence d'un projet comme le vôtre, ce gaz-là qui est extrait dans les puits conventionnels ou de schiste de l'Ouest canadien, il resterait dans le sol? Il s'en irait ailleurs? Ils tasserait du gaz dans Bakken ou d'autres sites de production aux États-Unis?

M. TONY LE VERGER :

2025 Ce gaz-là irait principalement desservir le marché de l'Est du Canada, donc l'Ontario, le Québec et puis une certaine partie des provinces maritimes, également, puisqu'il y a aussi une connexion avec le gazoduc PNGTS, qui remonte ensuite sur les Maritimes. Donc, ce gaz-là irait essentiellement sur ces marchés-là.

2030 On a aussi un expert qui pourrait venir expliquer un peu plus en détail les mécaniques de flux entre les États-Unis et le Canada, mais essentiellement, on aurait potentiellement un peu de production supplémentaire qui pourrait avoir lieu dans l'Ouest canadien pour approvisionner le projet, mais aussi un déplacement d'autres approvisionnements qui seraient allés notamment vers les États-Unis, donc c'est un mélange des deux.

2035 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question, Madame. Alors, la commission va prendre une pause de 15 minutes et va revenir après avec des questions. Merci.

2045

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2050

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. HENRI JACOB**

2055

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre collaboration. Merci au niveau du respect, d'ailleurs, des règles sanitaires dans la salle, je vous remercie de votre collaboration à ce sujet-là aussi, c'est important.

2060

Nous allons maintenant inviter Henri Jacob à nous soumettre une question. Monsieur Jacob?

M. HENRI JACOB :

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

2065

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. Très bien, Monsieur Jacob.

2070

M. HENRI JACOB :

Bonsoir. Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je vous remercie de me permettre de pouvoir poser une question. Malheureusement, l'électronique a mal fonctionné dans mon cas, je n'ai pas pu me connecter de façon à ce que vous puissiez me voir. Mon nom, c'est Henri Jacob, je suis président de l'Action boréale. On est localisé en Abitibi et notre champ d'action arrête à la couche d'ozone, donc ce qu'il y a à l'extérieur ne nous intéresse pas. Est-ce que... Je ne vous entends pas, Monsieur le Président.

2075

LE PRÉSIDENT :

2080

On vous entend très bien, Monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

2085 O.K., c'est parce que je voyais l'écran, mais il s'est déphasé. Excusez. C'est ça. Notre champ d'action s'arrête à la couche d'ozone, donc le Saguenay est dans notre territoire de préoccupations.

2090 Je voudrais peut-être vous demander juste un éclaircissement, parce que j'ai manqué le premier, ça coupait. Je voulais juste savoir si, dans la procédure, qui semble être changée, parce qu'on pose juste une question, je voudrais savoir : est-ce qu'on peut se réinscrire au registre suite à notre première question?

LE PRÉSIDENT :

2095 Oui, exactement, Monsieur Jacob. Je vous donne la réponse gratuitement, puis ce sera à vous après ça à nous soumettre votre question en lien avec le projet. Il est toujours possible de se réinscrire.

2100 La particularité, ce soir, c'est que compte tenu de l'heure tardive et en sachant très bien qu'un nombre illimité de personnes s'enregistreraient pour poser des questions fait qu'il y aurait des attentes irréalistes de la part des gens. Il y a des gens qui auraient peut-être l'impression de vouloir faire une prise de parole, alors que ce n'est pas possible.

2105 Alors, c'est un peu pour ça qu'on a demandé aux gens de nous soumettre une question par intervention, avec toujours la possibilité de se réinscrire à nouveau, et, évidemment, en prenant en considération aussi qu'il est déjà 9 h 15, la commission roule, on a des gens qui sont en place pour répondre aux questions des gens, alors c'est un peu ça, notre limite.

2110 Mais il est toujours possible, en fonction de l'inscription au registre, de se réinscrire à nouveau, sous réserve, évidemment, du nombre de personnes maximum qu'il est possible d'entendre dans une soirée.

Alors, votre question, Monsieur Jacob.

2115 **M. HENRI JACOB :**

Merci de votre précision. En fait, ma question, ça a rapport aux émissions de gaz à effet de serre suite à l'utilisation du gaz, le gaz de fracturation, peu importe, le gaz qu'on dit naturel. Madame... la représentante de GNL, elle a parlé de son processus un peu comme un frigidaire, et

2120 moi, j'ai compris que pour diminuer les gaz à effet de serre, on utiliserait l'hydroélectricité pour refroidir, justement, faire marcher le frigidaire.

2125 J'aimerais comprendre comment qu'on peut diminuer les gaz à effet de serre si, oui, on les économise en utilisant l'hydroélectricité, mais les gaz qui vont avoir été économisés, le gaz, va être exporté à l'extérieur, donc brûlé.

Donc, à mon avis, j'ai de la difficulté à comprendre comment qu'on peut dire qu'on diminue les gaz à effet de serre le fait qu'on utilise l'hydroélectricité pour refroidir le frigidaire.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre question, Monsieur Jacob. Je cède la parole à madame Fortin.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2135 Merci, Monsieur le Président; merci, Monsieur Jacob. Donc, pour répondre à votre question, effectivement, GNL Québec va utiliser l'hydroélectricité pour alimenter son complexe de liquéfaction, donc c'est l'énergie qui sera utilisée pour faire rouler, si on veut, le frigidaire.

2140 L'utilisation de l'hydroélectricité va faire en sorte que le complexe va être 84 % moins émetteur. Un complexe de liquéfaction comme le nôtre, habituellement, c'est alimenté avec du gaz naturel. Donc, c'est pour ça que, l'hydroélectricité n'étant pas émetteur de gaz à effet de serre, c'est pour ça qu'on dit qu'on est 84 % moins émetteur.

2145 Maintenant, il y a quand même certaines émissions directes qui vont être émises à partir de l'usine, on parle de 421 000 tonnes.

2150 Donc, pour répondre à la question, c'est qu'habituellement, une usine comme la nôtre pourrait émettre environ 3 millions de tonnes par année, alors que nous, en utilisant l'hydroélectricité, on va émettre seulement 421 000 tonnes parce que l'hydroélectricité n'émet pas de gaz à effet de serre.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Fortin.

2155 Alors, peut-être prendre en considération, Monsieur Jacob, que les séances de jeudi vont être consacrées exclusivement aux émissions de gaz à effet de serre. Donc, la séance de mercredi

prochain en soirée va être consacrée aux GES, ainsi que la séance d'après-midi, jeudi, le 24, donc avec, évidemment, le support nécessaire des différents ministères pour discuter de la question.

2160

Pour ce qui est des gaz à effet de serre que vous considérez émettre dans le cadre du processus de production, est-ce qu'il y a un processus de compensation qui vous est imposé ou...? De quelle façon allez-vous compenser les émissions de production?

2165

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Tel que je le mentionnais en ouverture, dans la présentation, GNL Québec s'est engagé à la carboneutralité, donc c'est-à-dire de compenser la totalité de ses émissions, donc le 421 000 tonnes, par le biais de solutions crédibles, comme monsieur Stéphan le présentait tout à l'heure, donc des solutions qui sont identifiées par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC.

2170

Donc, je demanderais à monsieur Tremblay de présenter, dans les grandes lignes, quel serait le programme de carboneutralité, donc les étapes que nous visons pour compenser le 421 000 tonnes qui serait émis par le complexe de liquéfaction. Monsieur Tremblay?

2175

M. STÉPHAN TREMBLAY :

Ce qu'il est important de mentionner, Monsieur le Président, puis je pense que ça a été cité dans la question : ce qui nous permet de pouvoir atteindre la carboneutralité est d'abord dû au fait que nous sommes au Québec et que nous sommes dans un des endroits au monde qui a le plus d'énergie renouvelable due à l'hydroélectricité. Toutes les usines qui nous compétitionnent dans le monde éventuellement n'auront pas cette opportunité-là.

2180

Or, comme ma collègue vient de le dire, c'est 84 % de moins d'émissions de gaz à effet de serre pour faire fonctionner l'usine. On a un principe similaire dans la région avec l'aluminium. Vous le savez, on dit souvent qu'on a l'aluminium le plus vert au monde; bien, là, c'est un peu le même principe, encore une fois, grâce à l'hydroélectricité.

2185

Et donc, le 421 000 tonnes, quand même, qui va être émis à l'usine, bien, c'est là qu'est une des particularités de l'entreprise, d'avoir décidé de le neutraliser, c'est-à-dire de poser des gestes, des actions qui vont absorber le CO2 équivalent de ce qui est émis à l'usine.

2190

Et à cet égard, eh bien, on a un programme très bien défini qui va... en fait, on étudie différentes possibilités. Et comme vous l'avez dit tout à l'heure, je pense que ça pourra être quelque chose que nous irons davantage dans le détail lors de la session des GES cette semaine.

2195

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ministère de l'Environnement?

2200 **M. HENRI JACOB :**

Je vous remercie.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Jacob.

M. MICHEL DUQUETTE :

2210 Bien, comme vous le savez, nos experts sur les changements climatiques vont être présents mercredi soir et jeudi en après-midi. Par contre, on peut vous dire que oui, bien que la Chaire en éco-conseil a statué sur la possibilité de carboneutralité du projet, il n'y a pas eu pour l'instant encore de projet déposé sur la façon que ça va être fait.

2215 Donc, le Ministère n'a pas pu encore analyser les options qui vont être retenues par GNL Québec pour rendre son projet carboneutre. Donc, c'est difficile à ce moment-ci de se prononcer là-dessus, mais comme je vous dis, les experts seront là aussi mercredi et pourront développer davantage sur le potentiel de carboneutralité du projet.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Duquette.

2225 Alors, c'est peut-être l'avantage ou l'inconvénient de faire ça par thèmes, mais d'un autre côté, on va consacrer quand même plus de huit heures sur cette question-là aussi, à partir de mercredi et jeudi. Les gens qui sont intéressés à vouloir intervenir sur ce sujet-là pourront le faire à cette occasion.

2230 Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2235

Oui, merci, Monsieur le Président. Je fais un peu d'avance sur la session de la fin de la semaine, jeudi soir et vendredi matin, mais c'est parce que, Madame Fortin, tantôt vous avez évoqué la possibilité d'avoir un expert qui pourrait nous parler de façon plus éloquente, probablement, de toute la question de l'approvisionnement et des questions de fracturation, et tout ça?

2240

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Effectivement, Monsieur le Commissaire. Dans les thématiques ciblées où on va discuter d'approvisionnement, nous avons prévu d'avoir, de mettre à disposition de la commission et des citoyens une experte qui pourrait effectivement venir parler davantage du processus d'extraction, qui est la fracturation hydraulique, donc vraiment, à proprement dit, comment que ça fonctionne, euh... tout à l'heure, on a eu une question par rapport à l'eau, ces choses-là, donc elle sera en mesure d'apporter un éclairage à la commission à cet égard.

2245

2250

LE COMMISSAIRE :

Donc, cette experte-là pourrait être disponible à la session de la fin de la semaine, lorsqu'on parlera d'approvisionnement et de marchés...

2255

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Tout à fait, et si jamais la commission le voit nécessaire dans les sessions subséquentes, nous pourrions prendre arrangement avec elle aussi si jamais ça commandait de devancer, mais effectivement, elle sera disponible aux thématiques qui ont été ciblées pour discuter d'approvisionnement.

2260

LE COMMISSAIRE :

Parce qu'effectivement, la commission a plusieurs questions en lien avec... on a abordé en surface, tantôt, avec monsieur Le Verger, mais effectivement, on a plusieurs questions autour de ça, donc donnons-nous rendez-vous. Merci.

2265

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Pilotto.

2270

M. JEAN PARADIS

2275

LE PRÉSIDENT :

2280

J'inviterais maintenant monsieur Jean Paradis, s'il vous plaît. Théoriquement, ça fonctionne en alternance. Pour les gens qui viennent poser des questions, c'est simplement le temps qu'on désinfecte une table, les gens peuvent s'installer à l'autre. Alors, à vous, Monsieur Paradis. Votre question.

M. JEAN PARADIS :

2285

Oui, mais... j'aime autant être en face de vous, ça va être plus pratique.

LE PRÉSIDENT :

2290

Alors, votre question.

M. JEAN PARADIS :

2295

Premièrement, pour vous dire que moi aussi, je suis déçu qu'on ne puisse pas poser au moins deux questions. Historiquement, c'est comme ça que ça fonctionne au BAPE. Ça va m'obliger, moi et probablement bien d'autres citoyens, à être obligé de revenir souvent au micro et peut-être d'être obligé de venir à chaque jour pour pouvoir poser des questions; c'est très décevant.

LE PRÉSIDENT :

2300

Oui, mais, Monsieur Paradis, je peux quand même vous offrir quelque chose : c'est qu'il est toujours possible de soumettre les questions à la commission par écrit et il n'y a pas de limite. Il n'y a pas de limite. Je veux dire, si le cœur vous chante, vous allez pouvoir nous en soumettre des dizaines, si vous voulez.

2305

Mais nous, on les analyse toutes, les questions qui nous sont soumises. On les analyse et éventuellement, on les intègre. Alors, il y a quand même cette possibilité-là.

2310 Nous – je l'ai dit tout à l'heure –, nous, c'est simplement d'essayer de favoriser le plus de participation possible, donc c'est pour ça qu'on a choisi de prioriser une question par intervenant, mais il est toujours possible de nous interroger par écrit, par l'intermédiaire du site de la commission.

La parole est à vous, Monsieur Paradis.

M. JEAN PARADIS :

2315 Oui, j'ai tout compris ça, mais ce n'est pas comme ça que je veux m'exprimer auprès de la commission. Moi, j'interprète la participation du public comme étant une participation active, en salle. Donc, j'aurais aimé ça pouvoir poser deux questions, mais de toute façon, j'en poserai probablement plusieurs autres, vous n'avez pas fini de me voir.

2320 Ma question, en fait : le promoteur a décidé d'utiliser l'hydroélectricité pour son projet. J'aimerais ça savoir... peut-être me rappeler le nombre de tonnes de gaz à effet de serre épargné, mais à partir de ce nombre de tonnes de gaz à effet de serre épargné, j'imagine que c'est parce que le scénario de l'utilisation du gaz pour alimenter l'usine de liquéfaction utiliserait du gaz.

2325 J'aimerais ça savoir, comme première question, combien de mètres cubes de gaz seraient économisés en utilisant l'hydroélectricité, et j'aimerais ça savoir le pourcentage que ça représente par rapport à l'alimentation globale, c'est-à-dire, environ 15 milliards de mètres cubes par année que le tuyau pourrait amener à l'usine. En pourcentage, ça représente combien de pour cent par rapport à l'alimentation générale?

2330

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question, Monsieur Paradis. Madame Fortin?

2335

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2340 Merci, Monsieur le Président; merci, Monsieur Paradis. Donc, effectivement, une des raisons qui ont fait en sorte pourquoi que GNL Québec s'est établi dans la zone industrialo-portuaire dans la région du Saguenay, c'était l'accès à l'hydroélectricité et de créer un complexe de liquéfaction qui émettrait moins de gaz à effet de serre.

2345

Maintenant, pour répondre aux questions spécifiques de monsieur Paradis, je demanderais à monsieur Le Verger d'apporter l'éclairage nécessaire à la commission et à monsieur Paradis, s'il vous plaît.

2345

M. TONY LE VERGER :

2350 Oui, donc, Monsieur le Président, Monsieur Paradis, pour répondre à la question, c'est un
des turbines à gaz qui feraient fonctionner l'usine, mais typiquement, une usine de cette taille-là
2355 utilise environ 8 à 12 % du flux en entrée pour faire tourner les turbines à gaz dans le cas où cette
usine serait alimentée par du gaz naturel. Dans notre cas, on pourrait porter à croire que, grâce au
climat froid, on aurait plutôt été aux alentours de 8 %.

2360 Pour répondre à la question par rapport au volume exact, malheureusement, je n'ai pas les
chiffres en mètres cubes, je les ai en milliards de pieds cubes. Donc, on aurait parlé, en gros, pour
prendre un chiffre simple, de 10 % de 1,55 milliard de pieds cubes par jour, donc 155 millions de
pieds cubes par jour sont évités, ne sont pas brûlés à l'usine pour faire tourner des turbines à gaz.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être juste qu'on ait une référence, vous pourrez nous confirmer en fonction des volumes
que monsieur Paradis souhaite avoir? Est-ce que c'est possible de le faire?

2365 **M. TONY LE VERGER :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2370 Vous, vous le demandez en...?

M. JEAN PARADIS :

2375 En fonction de l'alimentation annuelle, on parle environ de 15 milliards de mètres cubes. Si
on regarde...

LE PRÉSIDENT :

2380 Vous parlez en mètres cubes. Il parle en mètres cubes.

M. JEAN PARADIS :

2385

11 millions de tonnes de liquéfiées, ça représente environ 15 milliards de mètres cubes par année, ça veut dire 10 % de ça serait économisé en utilisant l'hydroélectricité. C'est ça que je comprends?

2390

M. TONY LE VERGER :

Entre 8 et 12 %, typiquement, pour des usines de cette taille-là, et donc on est porté à croire que grâce au climat froid, on aurait plutôt été aux alentours de 8 %.

2395

M. JEAN PARADIS :

Autour de 10 %?

2400

M. TONY LE VERGER :

8 %.

2405

M. JEAN PARADIS :

Je vous entends mal.

2410

M. TONY LE VERGER :

8 %, pardon.

2415

M. JEAN PARADIS :

8 %?

2420

M. TONY LE VERGER :

Oui.

M. JEAN PARADIS :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2425 Peut-être simplement nous confirmer l'éventuel volume sur la base de l'évaluation que vous allez faire.

M. TONY LE VERGER :

2430 On vous fournira ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Paradis.

2435 **M. JEAN PARADIS :**

Ah, j'avais une autre question, une sous-question.

LE PRÉSIDENT :

2440 Eh, non. Eh, non. Pas de sous-question.

M. JEAN PARADIS :

2445 Pas de sous-question?

LE PRÉSIDENT :

2450 Eh, non.

M. JEAN PARADIS :

« Eh, non ». Je vais revenir, il n'y a pas de problème.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Paradis.

2460 **LE COMMISSAIRE :**

Moi, j'en ai une, Monsieur le Président.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pilotto, vous avez votre privilège de commissaire.

LE COMMISSAIRE :

2470 Monsieur Le Verger, je vais continuer là-dessus, parce que l'avantage de l'hydroélectricité, bon, je le comprends bien, vous l'avez expliqué très clairement, l'avantage, par rapport à une usine équivalente qui fonctionnerait au gaz naturel, donc l'économie est là, mais d'un point de vue économique, quel avantage en tirez-vous, vous, comme producteur de GNL par rapport à d'autres usines dans le monde? En termes de coût d'approvisionnement, est-ce que c'est un bénéfice qui se traduit par une marge bénéficiaire plus grande ou un prix du GNL plus compétitif sur le marché?

2475

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2480 En fait, je vais recéder la parole à monsieur Le Verger, mais l'usine d'Énergie Saguenay serait l'usine la moins émettrice au monde. Donc, le fait que nous pourrions produire un GNL moins émetteur aurait sa valeur ajoutée sur les marchés. Maintenant, je recéderaï la parole à monsieur Le Verger pour apporter l'éclairage, Monsieur le Commissaire.

2485

M. TONY LE VERGER :

2490

Oui, Monsieur le Commissaire, à votre question, je pense qu'il y a plusieurs éléments. Donc, d'un point de vue purement économique, si on s'en tient uniquement à l'approvisionnement, donc je dirais à la matière qui permet de faire tourner l'usine, il n'y a pas vraiment d'avantage. On aurait même tendance à dépenser un petit peu plus en utilisant de l'hydroélectricité. Donc, ça, c'est le premier point.

2495

Mais au-delà de ça, vu que c'est un projet qu'on a envie d'inscrire dans la durée, ce qui est très important pour nous, c'est qu'il y a deux autres avantages qui viennent, qui, aujourd'hui, n'ont pas spécialement un avantage économique, le premier étant les taxes carbone, dans le sens où on s'attend dans les prochaines années à ce que les taxes carbone augmentent.

2500 Et donc, ça nous permet, nous, de nous protéger aussi en tant qu'industrie et producteur de gaz naturel par rapport à une augmentation de nos coûts. Ça permet, dans nos discussions avec les clients potentiels, de leur fournir une stabilité plus précise et plus juste du coût de production du gaz naturel liquéfié sur la durée. Donc, ça, c'est le premier point.

2505 Et le deuxième point est aussi, comme le précisait ma collègue, madame Fortin, d'un point de vue aussi de discussions commerciales, il y a un intérêt d'un grand nombre d'acheteurs de gaz naturel liquéfié pour s'orienter vers des producteurs qui ont l'empreinte environnementale globale la moins... par rapport à d'autres producteurs.

2510 C'est-à-dire que si vous comparez notre usine à d'autres producteurs comme certains producteurs africains, par exemple, on aurait une empreinte environnementale bien moindre, ce qui nous facilite les discussions, aussi, puisqu'on est plus attractif de ce point de vue-là.

LE COMMISSAIRE :

2515 Bien, justement, vous allez au-devant de ma question : dans le marché du GNL mondial, est-ce que le produit que vous voulez offrir a une plus-value qui vous donne des accès privilégiés au marché ou, enfin, qui vous facilite la tâche pour vendre votre produit?

M. TONY LE VERGER :

2520 C'est quelque chose qu'on voit de plus en plus et je pense que le meilleur exemple que je puisse vous donner aujourd'hui, c'est une soumission, un appel d'offres qui a été déposé par une compagnie asiatique qui s'appelle Pavilion Energy, au début de cette année, dans lequel l'évaluation de l'empreinte environnementale et, notamment, des gaz à effet de serre sur l'intégralité de la chaîne de valeurs faisait partie et fait partie de leurs critères de décision.

2525 Maintenant, de vous dire à quel point ils vont la juger au moment de l'analyse des différentes soumissions, je ne peux pas le partager aujourd'hui, mais ça fait partie maintenant des critères qu'on voit, et d'autant plus en Europe, où les différents acteurs se tournent vraiment vers les producteurs de gaz naturel liquéfié qui ont l'empreinte environnementale la moins importante.

2530 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, j'imagine que même votre objectif d'avoir une usine carboneutre ajouterait à la valeur ajoutée de votre produit?

2535 **M. TONY LE VERGER :**

Tout à fait.

2540 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2545 Peut-être savoir où on en est rendu sur ce projet de raccordement électrique? À quelle étape est rendue l'évaluation environnementale du projet prévu de raccordement électrique?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2550 Actuellement, Hydro-Québec est en train de réaliser son étude d'impact, donc l'objectif, c'est bien entendu de déposer l'étude d'impact au courant de la prochaine année, et tel que je le mentionnais tout à l'heure précédemment à une autre citoyenne, c'est que nous avons besoin des autorisations de l'entreprise, Hydro-Québec également, pour la réalisation de notre projet. Donc, ils sont en cours de réalisation d'étude d'impact.

2555

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour le ministère de l'Environnement?

2560 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le Président, je vous confirme qu'il y a un avis de projet qui a été déposé au mois d'août 2019, et puis actuellement, le promoteur, Hydro-Québec, est en train de réaliser l'étude d'impact. Il y a une directive qui a été émise et il y a eu une consultation sur les enjeux, également en 2019, au mois d'octobre, plus précisément.

2565

LE PRÉSIDENT :

Donc, on comprend qu'Hydro-Québec est à pied d'œuvre pour livrer l'infrastructure?

2570

M. MICHEL DUQUETTE :

2575 Pour livrer l'étude d'impact. Donc, ils sont en train de, on suppose, de la réaliser, de faire les études en fonction de déposer l'étude d'impact, mais je n'ai pas d'information sur le moment où c'est prévu d'être fait.

LE PRÉSIDENT :

2580 O.K. Selon toute vraisemblance, ce projet-là ferait l'objet d'une éventuelle période d'information par le Bureau d'audiences publiques?

M. MICHEL DUQUETTE :

2585 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2590 Et s'il y a des demandes d'audiences, ce projet-là pourrait faire l'objet éventuellement...

M. MICHEL DUQUETTE :

2595 Bien, il pourrait... exactement.

LE PRÉSIDENT :

... d'audiences publiques également?

M. MICHEL DUQUETTE :

2600 C'est un projet assujéti au même titre que le projet qu'on regarde ce soir, donc qui va passer dans la même procédure, à la différence près où là, dans notre cas, il n'y a pas eu de séances d'information parce que le ministre a jugé qu'une audience publique était inévitable.

LE PRÉSIDENT :

Exact.

2610

M. MICHEL DUQUETTE :

2615 Dans le cas du projet d'Hydro-Québec, peut-être que ce sera le cas, on ne peut pas deviner l'intention du ministre, mais il pourrait y avoir effectivement une partie séances d'information et audiences publiques, ou toute autre forme de médiation ou autre forme qui pourrait être décidée par le BAPE.

LE PRÉSIDENT :

2620 Donc, c'est à la discrétion du ministre qui aurait les options possibles pour soumettre à la consultation l'éventuel projet?

M. MICHEL DUQUETTE :

2625 Exact. Dans une ou l'autre forme qui pourrait arriver, mais effectivement, il y aura assurément une période publique sur ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

2630 Merci, Monsieur Duquette. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2635 Oui, bien, je veux continuer sur l'histoire d'alimentation électrique : est-ce que vous avez une alternative à l'alimentation électrique? Je sais bien que votre projet, c'est de l'alimenter à l'électricité, mais pour une raison que j'ignore, s'il n'y avait pas de disponibilité d'un bloc de 550 mégawatts dont vous avez besoin, est-ce que c'est dans vos plans d'utiliser plutôt... enfin, d'avoir une usine traditionnelle, alimentée au gaz naturel?

2640 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Non, Monsieur le Commissaire. Vraiment, l'objectif de notre complexe, c'est d'être alimenté à l'hydroélectricité.

2645

LE COMMISSAIRE :

2650

Hum hum. Je m'attendais à cette réponse-là. Ce qui veut dire que, pour que vous arriviez... tantôt, dans votre présentation d'ouverture, vous disiez que vous prévoyiez une décision finale d'investissement en 2022, si je me souviens bien?

2655

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Fin 2022, oui.

LE COMMISSAIRE :

2660

Fin 2022; pour arriver à cette décision finale d'investissement du complexe de liquéfaction, ça suppose que vous auriez obtenu toutes les autorisations et tous les permis nécessaires. Donc, il y a celui de l'alimentation électrique, dont on vient de parler, il y a celui de l'alimentation en gaz; il y a-tu d'autre chose que j'oublie ou que je ne vois pas?

2665

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Le processus de décision finale d'investissement, en fait, qu'on appelle un processus d'approbation, on a parlé des autorisations, donc des deux projets partenaires. Il y a d'autres éléments aussi qui viennent en compte pour atteindre cette décision finale d'investissement, entre autres la finalisation des plans d'ingénierie détaillés, la signature de clients à long terme, aussi, ainsi que l'achat d'approvisionnement de gaz naturel.

2670

Donc, il y a plusieurs éléments qui vont faire en sorte que la décision finale d'investissement sera prise et à l'intérieur duquel nous avons besoin que les projets partenaires obtiennent eux aussi les autorisations gouvernementales nécessaires, comme nous. Mais il y a aussi tout le volet contrat d'approvisionnement et autres ingénieries qui est nécessaire.

2675

LE COMMISSAIRE :

2680

Donc, je comprends : principalement, des permis de construction de différentes natures et des contrats d'approvisionnement ficelés, solides, qui vous permettent d'avoir quelque chose qui se tient, c'est ça?

2685

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Effectivement

2690

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2695

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Pilotto.

2700

Mme LILAS LAMONTAGNE

LE PRÉSIDENT :

Je vais demander maintenant à Lina (sic) Lamontagne de venir nous soumettre sa question, s'il vous plaît. Madame Lamontagne, bonsoir.

2705

Mme LILAS LAMONTAGNE :

Oui, bonsoir, alors mon nom est Lilas Lamontagne. Je suis propriétaire de deux entreprises touristiques à Tadoussac : une école de voile et un établissement d'hébergement. Je suis également porte-parole, ce soir, pour le Mouvement citoyen littoralement inacceptable, qui rassemble de nombreux citoyens inquiets du secteur de la Haute-Côte-Nord.

2710

Je voudrais rappeler ici que, parmi les recommandations de la SIGTTO, un organisme de recommandations internationales pour les méthaniers, une de ces recommandations est de... elle déconseille aux navires méthaniers de circuler dans des corridors longs et étroits, ce qu'est le fjord du Saguenay.

2715

Donc, bien que les risques soient faibles, ils existent, on ne peut pas écarter qu'il reste possible qu'un accident survienne, surtout dans un lieu où le trafic maritime est intense. Euh... pardon.

2720

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre question?

2730 **Mme LILAS LAMONTAGNE :**

Compte tenu de la proximité des rives, un simple promeneur fumant une cigarette sur la berge serait également une source inflammable, donc...

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, vous allez devoir me mettre un point d'interrogation quelque part, s'il vous plaît.

Mme LILAS LAMONTAGNE :

2740 Ça arrive, il me reste une petite phrase.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2745

Mme LILAS LAMONTAGNE :

Après les histoires d'explosion de matières dangereuses à Mégantic en 2015 et à Beyrouth cet été, comment pouvez-vous garantir la sécurité de vos installations et du transport maritime?

2750

L'expérience montre que la réglementation ne permet pas de couvrir tous les risques. Quels sont les risques résiduels après assurance d'une conformité à la réglementation?

LE PRÉSIDENT :

2755

Alors, Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2760

Merci, Monsieur le Président. Donc, Madame Lamontagne, effectivement, GNL Québec prend l'aspect sécurité très au sérieux, d'autant plus que le GNL est quand même peu connu dans la région et que ça suscite des inquiétudes qui sont tout à fait normales.

2765 Il faut se rappeler que, lorsqu'il y a une activité, peu importe sa nature, effectivement, le risque zéro n'existe pas. Par contre, GNL Québec a fait, a mandaté la firme Tetra Tech pour réaliser une analyse de risques, autant au niveau terrestre, mais là, on parle au niveau maritime, donc pour voir quel était le risque lié à la navigation.

2770 Donc, je laisserais la parole à mon collègue, monsieur Ménard, qui est responsable du dossier navigation chez GNL Québec, qui pourrait répondre à madame.

M. SYLVAIN MÉNARD :

2775 Monsieur le Président, deux éléments, en fait, que je voudrais mentionner pour madame Lamontagne. La référence à SIGTTO : quand on parle d'un chenal étroit, on fait référence à des chenaux de navigation souvent dragués.

2780 La recommandation de SIGTTO parle de cinq fois la largeur du navire, donc dans ce cas ici, on parlerait d'un minimum de 250 mètres pour pouvoir faire naviguer le méthanier. Donc, dans le Saguenay, on a suffisamment de largeur. On parle de minimum 1 kilomètre partout sur le Saguenay. Je voulais juste apporter cette précision-là par rapport à SIGTTO.

2785 Par rapport à l'analyse de risques, effectivement, Tetra Tech a réalisé l'analyse de risques complète, qui se découle en deux volets, en fait, où on regarde les rayons maximums d'impact d'un incident, mais qu'on doit aussi regarder en parallèle avec les probabilités de ces incidents-là. Par contre, pour rentrer dans le détail, si la commission désire aller plus loin, on inviterait Tetra Tech à expliquer directement comment ils parviennent à leurs résultats.

LE PRÉSIDENT :

2790 Excusez, je n'ai malheureusement pas entendu la fin de votre intervention.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2795 En fait, c'est que nous allons avoir dans les prochains jours, aussi, un expert qui va être disponible, l'expert qui a réalisé l'analyse de risques.

2800 Mais comme monsieur Ménard, bon, le mentionnait, d'une part, en complément, on est membre de SIGTTO, par ailleurs, mais si on veut aller plus loin dans l'analyse de risques liés à la navigation, bien là, il y a notre expert de Tetra Tech qui va être disponible dans les prochains jours pour pouvoir en discuter avec cette commission et les citoyens intéressés sur la question.

LE PRÉSIDENT :

2805 D'ailleurs, « Transport et infrastructures maritimes » est prévu demain soir avec une autre séance mercredi après-midi. Donc, demain soir, on aborde de plain-pied le transport maritime et la sécurité afférente au transport, et ce sujet-là sera aussi traité lors de la séance de mercredi, en après-midi, à 13 h, où on aura aussi l'ensemble des personnes-ressources présentes : Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, on va avoir Transport Canada, aussi, qui a son mot à dire, le ministère de la Sécurité publique, pour ce qui est des éléments de sécurité auprès des citoyens.

2810 Alors, on a toutefois un représentant du ministère de la Sécurité publique. Alors, peut-être, de façon préliminaire, évidemment, sachant qu'on va approfondir le sujet en séance dès demain soir, alors peut-être nous dire exactement qu'est-ce qu'il en est pour ce qui est de la sécurité maritime en lien avec le transport, le méthanier, dans le Saguenay, s'il vous plaît?

2815 **Mme SANDRA BELZIL :**

Oui, Monsieur le Président, juste pour vous dire : moi, je ne traiterai pas nécessairement du transport maritime, étant donné que c'est davantage demain soir qu'ils vont être présents. On parle davantage du CEGRIM.

2820 Ce que je peux dire, par exemple, c'est qu'au niveau de la *Loi de la sécurité civile*, ce qui est important, c'est que tout générateur de risque doit et a l'obligation de déclarer les risques, donc aux municipalités qui, elles, ont le devoir de faire appliquer cette... finalement, l'application de ces risques-là, donc de s'assurer au niveau de la probabilité de réduire les risques et les conséquences qu'ils peuvent avoir sur le territoire.

2825 Et nous, en appui aux municipalités et aux villes, aux territoires, au niveau de notre organisation, soit que ça soit au niveau gouvernemental, que ça soit au niveau régional ou au niveau national, on vient en appui lorsqu'il peut arriver un sinistre ou un événement majeur.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà pour les éléments d'information qu'on peut vous fournir ce soir.

2835 **Mme LILAS LAMONTAGNE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2840

Demain soir, on reprend le thème : quatre heures, huit heures, à peu près, d'audience sur le sujet. Merci beaucoup.

2845

Mme RÉBECCA PÉTRIN

LE PRÉSIDENT :

2850

J'inviterais maintenant Rébecca Pétrin, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonsoir, Madame.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2855

Bonsoir. Donc, mon nom est Rébecca Pétrin, je suis la directrice générale de l'organisme Eau Secours, qui a pour mission la protection et la gestion responsable de l'eau.

2860

Compte tenu du fait que 70 à 90 % des milieux humides du sud du Québec ont disparu au fil des différents projets et développements, donc morcelés petit peu par petit peu et remblayés par les différents projets qu'il y a eus, et l'importance de ces projets, aussi, pour l'approvisionnement en eau, la protection de la biodiversité, la résilience, aussi, aux changements climatiques et beaucoup d'autres services écologiques rendus par ces milieux humides, le gouvernement du Québec a élaboré une politique de protection qui est assez stricte à l'égard des milieux humides.

2865

Le projet soumis actuellement par GNL et son étude d'impact a fait office de plusieurs questionnements de la part du ministère de l'Environnement, dont une question qui était : comment le promoteur compte-t-il se conformer à l'article 46.0.3 de la LQE, stipulant qu'une aire temporaire d'entreposage des infrastructures ne doit en aucun cas se situer en présence de milieux humides ou hydriques, tel que mentionné par, bon, le Ministère?

2870

Donc, c'est une première question que j'ai par rapport aux promoteurs, à savoir : comment est-ce qu'ils comptent entreposer, en fait, leurs matériaux de construction, et puis la deuxième (inaudible), j'aimerais savoir aussi quel est le temps de compensation pour les 10 hectares de milieux humides qui seront détruits dans le projet.

2875

LE PRÉSIDENT :

2880 Une question, Madame. Une seule question. Oui. Ce sera une seule question. Alors, pour ce qui est de l'aire d'entreposage des matériaux, protéger les milieux humides, et la question... la commission va se permettre d'étirer un peu le sujet en posant d'autres questions, aussi, à l'initiateur à ce sujet-là.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2885 Parfait, merci.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2890 Donc, oui, Monsieur le Président, donc effectivement, le projet a été fait d'abord pour tenter d'éviter un maximum de milieux humides par rapport à l'empreinte au sol. Par rapport à la question citée par madame Pétrin, je vais demander à mon collègue, monsieur Ménard, d'expliquer à la commission et à madame Pétrin qu'en est-il de l'aire d'entreposage par rapport à la situation des milieux humides. Monsieur Ménard?

2895 **M. SYLVAIN MÉNARD :**

2900 Oui, en fait, pour l'entreposage des matériaux de construction et autres produits, bien, c'est des bonnes pratiques standards qui s'appliquent, c'est-à-dire que tous les produits liquides sont entreposés dans des bassins de confinement, les produits sont ségrégués selon les matières, aussi, donc une fois l'aire de l'usine mise en forme, on n'est pas nécessairement dans un milieu humide.

2905 On a des réseaux de drainage qui ceinturent le site, aussi, pour assurer que s'il y avait déversement, qu'il n'y aurait pas atteinte aux milieux humides. Évidemment, bien, tous les équipements sont munis de trousse d'intervention en cas de déversement.

LE PRÉSIDENT :

2910 De façon plus large, vous avez quand même pris l'option de compensation, alors est-ce que vous pourriez peut-être nous expliciter un peu plus : qu'est-ce qui vous a amené au choix d'une compensation au lieu d'une minimisation ou d'un évitement éventuel pour ce qui est de la protection des milieux humides sur le site que vous envisagez, au niveau de la localisation?

2915 **M. SYLVAIN MÉNARD :**

Oui, tout à fait. En fait, la séquence « éviter, minimiser, compenser », qui est promue par le ministère de l'Environnement, fait partie... Lorsqu'on installe le site, on fait l'analyse de site, en fait, on cherche la façon de distribuer les équipements sur le site en regard de différents éléments, dont la quantité de déboisement, le matériel à déblayer, la protection des milieux humide : fait partie de l'analyse. En fait, est en haut de la liste puisque c'est des protections légales.

2920
2925 Cela étant dit, lorsqu'on n'est pas capable d'éviter complètement les milieux humides, bien là, on rentre dans la séquence « minimiser, compenser », c'est-à-dire qu'on a fait le travail de réduire l'empreinte au sol le plus qui était possible pour le type d'infrastructure, puis suite à ce travail-là, bien, le 10 hectares de milieux humides qui est perdu va faire l'office d'un plan de compensation

LE PRÉSIDENT :

2930 Est-ce que vous pourriez nous le détailler un peu? Qu'est-ce que vous avez dans vos cartons pour ce qui est de l'éventuelle compensation?

M. SYLVAIN MÉNARD :

2935 En fait, il y a deux options possibles pour les plans de compensation. Le promoteur peut lui-même compenser ces milieux humides ou il y a l'option de la compensation financière au ministère de l'Environnement.

2940 Présentement, il y a des recherches préliminaires qui ont été faites, d'opportunités en région pour des plans de compensation, mais c'est des discussions très préliminaires. On n'est pas allé très loin, en fait. On attend la fin du processus environnemental pour bien comprendre les besoins de compensation.

LE PRÉSIDENT :

2945
2950 O.K., mais vous pouvez quand même, comment dire, nous le préciser au conditionnel, tout en sachant très bien que ce n'est pas un engagement de la part de l'initiateur, mais c'est quoi, les formes de compensation que vous avez envisagées? Sans nécessairement dire que c'est-ce que vous allez réaliser, là. Je veux juste savoir qu'est-ce que vous avez cogité pour ce qui est de l'éventuelle compensation pour les milieux humides.

M. SYLVAIN MÉNARD :

2955 Bien, en fait, on peut donner comme exemple : la majorité des milieux humides qui vont être perdus, c'est des tourbières ouvertes, donc on regarde en région des sites similaires qui auraient été dégradés. On peut penser, par exemple, à une tourbière qui aurait été drainée pour maximiser la productivité forestière ou un projet qui aurait été abandonné.

2960 Donc, on regarde des milieux dégradés qu'on pourrait remettre en état pour que le milieu retrouve sa fonction de milieu humide.

LE PRÉSIDENT :

2965 On comprend entre autres que le choix de localisation de l'usine sur le site prévu va compromettre un cours d'eau, aussi. Je comprends qu'il y a eu, comment dire, un réaménagement, en quelque sorte, de la localisation des différents équipements : est-ce que ça aurait pu être évitable?

M. SYLVAIN MÉNARD :

2970 La localisation des équipements, c'est un processus complexe. Malheureusement, on n'arrive pas à tout éviter. On doit balancer... dans ce cas ici, on doit travailler aussi sur l'aspect du paysage, on a des aspects techniques, on veut minimiser, aussi, le dynamitage, remblai, déblai, donc c'est tous des éléments qui doivent être tenus en compte en même temps.

2975 Donc, le choix qui a été fait sur le site final, on croit que c'est le meilleur choix qui était disponible selon les différentes contraintes qu'on avait.

LE PRÉSIDENT :

2980 Puis une éventuelle compensation pour le cours d'eau, est-ce que ça va vous être éventuellement imposé comme compensation ou non?

M. SYLVAIN MÉNARD :

2985 Oui, le cours d'eau fait partie des milieux qui vont être compensés, oui.

LE PRÉSIDENT :

2990 D'accord. Quelque chose à ajouter, Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui, en fait, je voulais simplement compléter que la compensation devra recevoir l'aval du ministère de l'Environnement lorsque nous aurons sur la table des options plus concrètes.

2995

LE PRÉSIDENT :

Pour le ministère de l'Environnement, Monsieur Duquette?

3000

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, je vais céder la parole à mon collègue, Pierre Michon, pour un début de réponse et peut-être ensuite à Véronique Tremblay pour poursuivre la réponse.

3005

M. PIERRE MICHON :

Oui, en fait, bonjour, Monsieur le Président. L'analyse pour les milieux humides et hydriques, c'est effectivement la Direction régionale qui est responsable. Par contre, en introduction, je dirais qu'effectivement, il y a une nouvelle section dans la Loi qui prévoit depuis 2017... mise en vigueur complètement avec l'arrivée d'un règlement sur la compensation en septembre 2018.

3010

Donc, le Ministère, effectivement, comme l'abordait un peu le promoteur tout à l'heure, c'est qu'il y a effectivement une approche d'essayer d'éviter d'abord l'atteinte aux milieux humides et hydriques et pour s'assurer qu'il y a une justification pour ces atteintes-là puis éventuellement qu'il pourrait y avoir une compensation.

3015

Donc, les questions qui ont été posées ont été posées par madame Tremblay, de la Direction régionale, alors si elle veut compléter par rapport aux aires temporaires, notamment.

3020

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

Merci, Monsieur le Président. Il y a beaucoup de choses, beaucoup d'éléments dans la question qui est posée. Il faut bien mettre en contexte que la... c'est référence à l'article 46.0.3, la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

3025

L'analyse environnementale des projets en milieux humides et hydriques tient compte d'une approche d'évitement et de minimisation des impacts sur les milieux humides et hydriques, avant

même, évidemment, de parler de compensation, qui, elle, vient vraiment au terme de l'analyse environnementale.

3030

Puis ce qu'il faut dire, aussi, mettre en contexte que l'analyse environnementale du projet, elle n'est pas amorcée encore. À l'heure actuelle, on a posé beaucoup de questions sur, justement, les choix de localisation du site qui ont été faits pour essayer de comprendre, justement, quelles étaient les mesures qui ont été mises de l'avant pour essayer d'éviter de porter atteinte aux milieux humides et hydriques. Puis c'est sûr que c'est des préoccupations qui vont continuer, qu'on a toujours, qui vont continuer de se refléter dans l'analyse environnementale.

3035

Donc, c'est ça. Entre autres, effectivement, vous faisiez référence au cours d'eau. Ce qui n'était pas mentionné dans la présentation tout à l'heure, c'est qu'il y a une perte, aussi, en plus des... dans l'ordre de grandeur du secteur de milieux humides, il y a une perte de l'ordre de grandeur de 7 hectares de milieux hydriques, qui, aussi, font l'objet de préoccupations du Ministère par rapport aux efforts de minimisation.

3040

Donc, éventuellement, l'analyse environnementale, on va devoir s'assurer que toutes les mesures ont été déployées pour bien minimiser les impacts sur ces milieux-là, qui s'insèrent dans des bassins versants qui sont quand même de petite dimension comparativement à d'autres bassins versants du secteur de la ville de Saguenay.

3045

On est dans des bassins versants qui sont de l'ordre d'environ 4 hectares, donc il y aura des préoccupations sur quel est l'impact qu'on peut anticiper de perdre des milieux humides qui sont touchés au sein du bassin versant.

3050

Donc, ça fera partie des prochaines étapes d'analyse environnementale avant d'en arriver à la compensation, qui, elle, comme disait monsieur Michon, bien, il y a une opportunité de remplacer la contribution financière par les travaux. Je ne sais pas si vous voulez qu'on continue sur les critères des projets de travaux de restauration, création?

3055

LE PRÉSIDENT :

Mais là, on comprend que vous êtes en discussion, donc...

3060

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

On va amorcer bientôt l'analyse environnementale, puis ça viendra au terme de l'analyse, les enjeux de compensation.

3065

LE PRÉSIDENT :

Sur la base des éléments qu'on a déjà identifiés dans nos questions : milieux humides, rivières...?

3070

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

Exactement.

3075

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre réponse, Madame Tremblay.

M. PIERRE MICHON :

3080

Je préciserais... Excusez, je...

LE PRÉSIDENT :

3085

Oui, oui, allez-y, Monsieur.

M. PIERRE MICHON :

3090

Oui. Le fait qu'en fait, à l'étape, si on veut, de l'étude d'impact, on fait la recevabilité beaucoup plus sur l'aspect « éviter ».

On ne s'est pas assuré qu'il y ait des projets de compensation de déposés pour dire que l'étude était recevable. Un des arguments en arrière de ça, c'est qu'effectivement, il peut toujours y avoir une contribution financière en bout de ligne.

3095

LE PRÉSIDENT :

Merci pour ces précisions, alors voilà pour les éléments qu'on peut ressortir sur l'enjeu des milieux humides. Toujours possible pour vous de nous soumettre des questions par écrit, également.

3100

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

3105

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3110

Je vous remercie.

M. HUGO LEFRANÇOIS

LE PRÉSIDENT :

3115

J'inviterais maintenant monsieur Hugo Lefrançois, s'il vous plaît, qui, je crois, va intervenir via Internet. Monsieur Lefrançois? Monsieur Lefrançois, m'entendez-vous? Alors, monsieur Lefrançois n'est malheureusement pas disponible.

3120

M. BRUNO FOREST

LE PRÉSIDENT :

3125

Je vais demander maintenant à monsieur Bruno Forest, s'il vous plaît, de nous soumettre sa question. Est-ce que monsieur Bruno Forest est là? S'il vous plaît. Alors, bonsoir, Monsieur Lefrançois (sic), votre question, s'il vous plaît?

3130

M. BRUNO FOREST :

Forest. Bruno Forest.

LE PRÉSIDENT :

3135

Oh, excusez-moi, Monsieur Forest. Excusez-moi.

3140

M. BRUNO FOREST :

3145 Oui. Alors, voilà, je m'appelle Bruno Forest, je suis travailleur de l'industrie touristique à Tadoussac et résident de Tadoussac.

3150 Ma question est la suivante : comment se fait-il que le mandat du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, créé et accepté par les deux paliers de gouvernement en 1990 et défini en ces termes, soit : « *Rehausser au profit des générations actuelles et futures le niveau de protection des écosystèmes d'une partie significative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques* », comment se fait-il, donc, que ce mandat ne fasse pas d'emblée obstacle au développement d'un projet industriel de l'envergure de GNL Québec?

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question. Pour l'initiateur, un élément de réponse?

3160 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3165 En ce qui nous concerne, effectivement, les navires-citernes qui vont être utilisés par GNL Québec vont traverser une partie du parc marin Saint-Laurent–Saguenay, comme c'est déjà le cas, par ailleurs, pour plusieurs autres navires commerciaux et touristiques. Les pilotes de la Corporation du Saint-Laurent – du Bas-Saint-Laurent, excusez –, qui connaissent bien le secteur, vont piloter les navires-citernes de GNL Québec. Donc, c'est ce qu'on peut répondre.

3170 On ne peut pas répondre en lieu et place du parc marin, mais on est conscient de ces éléments-là. Mais pour nous, ça va être piloté par les pilotes, et on a divers engagements, on en a parlé, tout à l'heure, la charte d'engagements pour la protection des mammifères marins...

Bon, on va parler plus tard cette semaine de ce qu'on va faire sur nos navires, et c'est ce qu'on peut dire, l'éclairage de la commission à ce stade-ci pour la réponse de monsieur.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

Vous rappeler simplement qu'on va aborder la question demain soir en séance, mercredi après-midi, avec la présence de Parcs Canada, aussi, Transport Canada, donc on va avoir l'ensemble des spécialistes qui vont pouvoir mieux répondre aux enjeux que vous soulevez.

3180 **M. BRUNO FOREST :**

Merci.

3185 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

M. HUGO LEFRANÇOIS

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Je crois que monsieur Lefrançois est en ligne. Bonjour, Monsieur Lefrançois.

3195 **M. HUGO LEFRANÇOIS :**

Oui, bonjour. Donc, mon nom, c'est Hugo Lefrançois. Ça va bien?

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, votre question? Nous vous écoutons.

M. HUGO LEFRANÇOIS :

3205 Je représente la Planète s'invite en santé, on est un regroupement qui mobilise le secteur de la santé face à la crise climatique. Comme docteur Pétrin-Desrosiers, de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, on est aussi concerné par les conséquences que le projet aurait sur la santé humaine.

3210 Notre question va donc comme suit : tout au long du projet, puis après le projet, donc le projet dans son ensemble, comment GNL Québec serait-il tenu responsable des problèmes de santé associés aux émissions de gaz à effet de serre et aux contaminants qui proviennent des méthodes d'extraction du gaz naturel, de son transport, autant terrestre que maritime, de sa transformation, son utilisation, puis la construction des infrastructures, aussi la disposition des matières résiduelles?

3215 Donc, comment est-ce que GNL Québec serait-il tenu responsable des problèmes de santé associés à tout ça, donc au projet dans son ensemble?

LE PRÉSIDENT :

3220 Madame Fortin, des éléments de réponse?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3225 Bien, d'abord, un élément de réponse : on est conscient qu'un projet industriel peut susciter quand même des questions, des préoccupations légitimes au niveau de la santé.

3230 Maintenant, le projet GNL Québec se conforme aux normes environnementales et de santé qui sont émises par les institutions gouvernementales, fédérales et provinciales, donc c'est ce que je peux répondre à ce stade-ci.

LE PRÉSIDENT :

3235 Vous rappeler qu'on avait une question similaire un peu antérieure à la séance, alors il y avait des éléments de réponse qui nous viennent du ministère de la Santé en rapport avec la recevabilité de l'étude d'impact, il y a certains éléments qui sont sortis.

Alors, c'est évident que, dans une certaine mesure, on peut supposer que le gouvernement va aussi analyser les impacts sur la santé publique en lien avec l'éventuelle autorisation du projet.

3240 Pour notre part, évidemment, on nous a souligné que, malheureusement, il n'y a pas de personne de la Santé publique ici, mais je veux dire, en ce qui nous concerne, on a pris en note les questions, alors on va essayer d'y donner suite le plus rapidement possible pour donner des éléments de réponse aux citoyens. Alors, je vous remercie de votre question, monsieur Lefrançois.

3245 **M. HUGO LEFRANÇOIS :**

3250 Merci beaucoup. J'aimerais juste... Est-ce que je peux... Oui, merci. En fait, j'aimerais juste réitérer : en fait, ce qu'on voudrait savoir aussi, c'est comment est-ce que GNL Québec va être tenu responsable des impacts sur la santé. Donc, au-delà de ça va être quoi, les impacts, ça, on les connaît quand même assez très bien, on voudrait savoir c'est comment que GNL Québec va être tenu responsable de ces impacts-là.

LE PRÉSIDENT :

3255 Alors, c'est noté, Monsieur Lefrançois. Merci beaucoup.

M. HUGO LEFRANÇOIS :

Merci beaucoup.

3260

M. GILBERT TALBOT

LE PRÉSIDENT :

3265

J'inviterais maintenant monsieur Gilbert Talbot, s'il vous plaît, à venir poser sa question. Bonsoir, Monsieur Talbot.

M. GILBERT TALBOT :

3270

Bonsoir, Monsieur Bergeron. Je m'appelle Gilbert Talbot, je suis un citoyen de Saguenay, je demeure à Chicoutimi-Nord et j'ai la chance de traverser le Saguenay à chaque jour, quasiment. Vous comprendrez que c'est un cours d'eau qui me tient particulièrement à cœur, surtout sa salubrité.

3275

Ma question que je veux vous poser porte sur l'acceptabilité sociale du projet. Je ne sais pas encore vraiment... mais je sais que c'est une des missions de votre compagnie, de votre commission, oui, d'évaluer l'acceptabilité sociale de ce projet-là.

3280

GNL a fait publier la semaine passée un sondage, qui a été publié, comme, je l'ai vu dans Le Quotidien. Le sondage disait que 52,3 % de la population serait d'accord avec ce projet-là. Et puis ce soir, j'ai été surpris, j'ai ramassé ça par terre : c'est une publicité, je ne sais pas qui l'a fait, qui dit que 85 % de la population est en faveur, ce qui me semble, le moins qu'on puisse dire, mensonger.

LE PRÉSIDENT :

3285

À tout le moins, il y a un écart.

M. GILBERT TALBOT :

3290

Un écart, hein? Ce que j'aimerais savoir, c'est, un, si GNL a soumis ce genre de sondage là à la commission, et deux, quels sont ou quelle importance vous accordez à ce genre de sondage là pour évaluer justement l'acceptabilité sociale du projet.

LE PRÉSIDENT :

3295

Écoutez, la définition d'acceptabilité sociale pour la commission est quand même très large. Il y a quand même aussi certaines définitions qui circulent. C'est évident que, je veux dire, pour nous, pour la commission, le concept d'acceptabilité sociale ne repose pas exclusivement sur un sondage. Ça, c'est... je peux vous affirmer ça aujourd'hui.

3300

M. GILBERT TALBOT :

Mais vous en tenez compte? Vous tenez compte de ce genre de sondage là?

3305

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, c'est dans l'analyse qu'on va éventuellement regarder, qu'est-ce qui s'est... une utilité éventuelle de l'analyse au sondage, mais habituellement, écoutez, c'est un des éléments parmi tant d'autres qu'on se permet d'évaluer dans... on parle d'acceptabilité sociale comme telle.

3310

M. GILBERT TALBOT :

Et puis, euh...

3315

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas le seul élément, les sondages.

M. GILBERT TALBOT :

3320

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3325

Puis généralement, c'est quand même marginal au regard de, comment dire, de la définition que pourrait être l'acceptabilité sociale pour ce type de projet là. Alors...

M. GILBERT TALBOT :

3330

Je peux-tu vous dire aussi, Monsieur, que je suis surpris de voir que vous ayez permis qu'on amène ceci dans l'enceinte de la commission, qui est supposée évaluer, justement, ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

3335 Mais à ma connaissance, je crois qu'il y avait des personnes qui faisaient vouloir leur point de vue à l'extérieur de la salle quant à la pertinence ou pas de ce projet-là. On sait que le projet fait débat depuis plusieurs années au Saguenay–Lac-Saint-Jean, alors je veux dire, au-delà du fait que vous présentiez aujourd'hui ce sondage-là, nous, en ce qui nous concerne, c'est quelque chose qui s'est passé à l'extérieur.

3340 Alors, nous, on va discuter d'acceptabilité sociale dans le contexte de l'avenir (phon.) du projet.

M. GILBERT TALBOT :

3345 Donc, ça n'a pas été soumis par GNL à votre commission?

LE PRÉSIDENT :

3350 Écoutez, moi, ce que je comprends de la part de l'initiateur, c'est que, je veux dire, il fait certaines communications auprès du public en lien avec son projet, alors nous, je veux dire, on va se fier aussi sur les différents éléments tangibles aux réponses qu'on va nous donner dans les questions qu'on va poser.

3355 Alors, ce n'est pas nécessairement un sondage pour nous qui va déterminer de la façon dont on va dire que c'est acceptable ou pas.

Peut-être laisser la place... un élément de réponse à madame Fortin pour ce qui est de l'éventuel sondage.

3360 Écoutez, il y a, disons, un écart quand même assez important entre ce qu'on a vu dans les journaux et ce qui est véhiculé ici sur place, alors avez-vous des éléments à nous apporter pour nous donner l'heure juste?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3365 Absolument, Monsieur le Président. Donc, deux éléments pour répondre à monsieur Talbot : d'abord, le pamphlet qui a été montré ici, c'est vraiment une initiative citoyenne qui est complètement indépendante du promoteur GNL Québec.

3370 Nous, ce qu'on a dit dans les médias cette semaine, c'est qu'effectivement, par rapport au sondage qui avait été fait, qu'il y avait un 52 % des citoyens qui donnait un appui inconditionnel au projet.

3375 Par contre, il y a quand même un 30 % de la population qui pourrait donner un appui de façon conditionnelle si le projet respecte certaines conditions, entre autres, retombées économiques, il y avait plusieurs choses.

3380 Et même si ce sondage d'opinion là révèle ou démontre que le projet jouit d'un appui – on va parler du 52 % parce que c'est ce qui était dit –, bien, il y a quand même un 10 % de la population qui s'oppose au projet.

3385 Donc, on sait qu'on doit poursuivre notre travail et continuer à travailler le consensus, tant dans la région ici qu'à l'extérieur de notre région. Donc, c'est ce que je pourrais répondre par rapport à l'élément du sondage.

M. GILBERT TALBOT :

3390 Peut-être qu'ils ont additionné, c'est ce que... ils ont additionné vos inconditionnels plus les conditionnels pour arriver à ce chiffre-là.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre question, Monsieur Talbot. Merci beaucoup de votre intervention.

3395 Seriez-vous disposés à déposer?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3400 Absolument, Monsieur le Président. On s'engage à le déposer. Prochaine session, on va le déposer.

LE PRÉSIDENT :

3405 Alors, sondage, méthodologie...

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3410 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

3415 Merci beaucoup.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Note à mon équipe.

3420

M. PIER-LUC TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

3425 J'inviterais maintenant monsieur Tremblay. Monsieur Pier-Luc Tremblay, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonsoir, Monsieur Tremblay.

M. PIER-LUC TREMBLAY :

3430 Allô, donc Pier-Luc Tremblay, résident de Jonquière. Juste avant-propos : ma question est en lien avec un des thèmes qu'on était censé traiter ce soir, soit la sécurité des installations.

LE PRÉSIDENT :

3435 Qu'on va continuer à traiter demain après-midi aussi.

M. PIER-LUC TREMBLAY :

3440 Parfait. Donc, je suppose, en fait, que tous les experts vont être réunis ici ce soir pour y répondre. Si, du moins, ce n'est pas le cas, on va tenter de répondre demain.

3445 Afin de vous mettre en contexte, ma question... le terminal méthanier d'importation de GNL qui se trouve à Saint John, au Nouveau-Brunswick, impose une zone d'exclusion maritime de 620 mètres autour de tout ce qui se trouve autour d'un méthanier ou, du moins, près d'un terminal d'exportation ou d'importation.

Alors, j'aimerais savoir : quelles sont les mesures d'exclusion prévues par le promoteur, par la sécurité publique ou par toute autre instance qui a autorité de le faire, afin de s'assurer que ces zones d'exclusion là, si tel est le cas, si elles ont vraiment été prévues, soient respectées?

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Fortin?

3455 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Monsieur le Président; donc, Monsieur Tremblay, comme je le mentionnais dans la présentation au départ, GNL Québec s'est soumis au processus TERMPOL, justement, pour évaluer toute la portion maritime et risques qui pourraient en découler.

3460 Maintenant, pour votre question par rapport à la zone d'exclusion à laquelle vous faites référence, donc je demanderais à monsieur Ménard d'apporter un éclairage à monsieur Tremblay et à cette commission. Merci.

3465 **M. SYLVAIN MÉNARD :**

En fait, oui, chaque terminal va agir de façon différemment par rapport aux zones d'exclusion, selon les niveaux de risques. Donc, c'est vraiment propre à chaque site.

3470 Pour le terminal, pour le site d'Énergie Saguenay, bien, pour la portion terrestre, il a été conclu par l'analyse de risques qu'il n'y avait pas... le risque à l'extérieur des propriétés du complexe était acceptable au public. Donc, il n'y a pas techniquement d'exclusion autour du site de l'usine.

M. PIER-LUC TREMBLAY :

3475 Un méthanier, ce n'est pas un risque pour un béluga ou pour d'autres...

LE PRÉSIDENT :

3480 Excusez... excusez, Monsieur Tremblay. Le transport maritime va être... on va l'aborder plutôt demain, avec l'ensemble...

M. PIER-LUC TREMBLAY :

3485

Oui. Oui, mais je comprends, mais c'est quand même un risque, là.

LE PRÉSIDENT :

3490

Et il n'est pas possible d'argumenter, on n'est pas dans un débat contradictoire. Vous avez posé votre question; on va essayer d'avoir le plus d'éléments d'information possible.

M. PIER-LUC TREMBLAY :

3495

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

3500

Merci, Monsieur Tremblay.

Alors, on parle plus précisément aussi du quai, on parle aussi du transit éventuel des méthaniers, on parle alors... on parle aussi de sécurité publique; dans quelle mesure ça a été pris en considération dans l'évaluation du risque?

3505

Vous nous dites qu'il n'y a pas de zone d'exclusion, d'accord. On comprend que l'évaluation du risque fait que ça va rester à l'intérieur des limites de la propriété, mais au-delà de ça, je veux dire, je crois que... puis monsieur Tremblay oriente... en tout cas, semble vouloir se poser la question quant au risque que représenterait le transit des méthaniers à quai, principalement.

3510

Alors, dans quelle mesure il va y avoir un encadrement pour assurer de façon sécuritaire le transit des méthaniers au quai? Parce que c'est quand même sensible comme opération.

M. SYLVAIN MÉNARD :

3515

Pour ce qui est des opérations au quai directement, en fait, on va demander à Port Saguenay une zone d'exclusion de 200 mètres autour d'un méthanier qui serait amarré au quai.

3520

Cette recommandation-là est issue d'un organisme international des infrastructures maritimes, qui recommande qu'un navire en mouvement ne devrait pas s'approcher à moins de quatre fois la largeur du navire amarré. Donc, dans notre cas, 50 mètres de large pour les méthaniers. On parle d'une zone claire de mouvements de 200 mètres autour du navire,

principalement pour assurer les manœuvres sécuritairement de l'appareillage et de l'amarrage du navire.

3525 Cela étant dit, cette zone de 200 mètres concorde aussi, selon l'analyse de risques, à un niveau de risques qui serait acceptable pour le public. Donc, on est confiant qu'avec la zone de 200 mètres autour du méthanier amarré à quai, on protège le public.

LE PRÉSIDENT :

3530 Alors, peut-être auprès de Port Saguenay? Comment on prend en considération le risque industriel que représente GNL?

M. CARL LABERGE :

3535 Les études de sécurité de risques varient, comme monsieur Ménard l'a dit, d'un site à l'autre, donc dans notre cas, ce qui a été évalué, c'est un 200 mètres serait suffisant autour de navire.

3540 L'administration portuaire contrôle la navigation dans la zone de juridiction du port, donc nous, éventuellement, lorsque l'installation sera en construction, on va ajouter cette zone d'exclusion là à nos procédures maritimes.

3545 Donc, lorsqu'il y aura des navires à quai, on va interdire l'approche d'autres embarcations à une distance de 200 mètres, tout simplement. On a le pouvoir de le faire en vertu des pouvoirs qu'on a dans notre zone de juridiction.

LE PRÉSIDENT :

3550 Mais êtes-vous à même de nous préciser exactement c'est quoi, les mesures que Port Saguenay va prendre pour ce qui est de, comment dire, la gestion du risque éventuel et du site de GNL et du transbordement du quai avec les méthaniers?

M. CARL LABERGE :

3555 C'est deux choses différentes.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3560 **M. CARL LABERGE :**

Au niveau du site en tant que tel, chacun des promoteurs sont responsables de la sécurité de leur site à eux. Donc, nous, on ne devient pas responsable de la sécurité du site du promoteur, c'est eux qui vont être responsables de la sécurité, que les gens ne puissent pas s'introduire, par exemple, à l'intérieur de leur site.

3565

LE PRÉSIDENT :

O.K. Oui, les éléments de sûreté, oui.

3570

M. CARL LABERGE :

Donc, ça, ça relève de leur responsabilité.

3575

Si on arrive au niveau maritime, nous, on a la gestion de la circulation maritime au niveau de la zone de juridiction, donc qui inclut également la zone où va s'implanter le futur quai, donc c'est nous qui donnons instruction au navire de rentrer ou pas, comme on le fait actuellement et comme il se fait dans tous les ports, donc on ne permettra pas aux navires qui sont en approche ou qui sont en mouvement de s'approcher à moins de cette distance-là, donc à partir de la capitainerie du port.

3580

LE PRÉSIDENT :

Mais je reviens aux risques industriels que représente GNL, le projet. Vous me dites que ça relève de la responsabilité de chacun des promoteurs? Chacun des initiateurs, chacun des propriétaires qui s'installeraient éventuellement? Parce que là, on voit arriver à l'horizon, il y a certains projets, BlackRock, Ariane Phosphate, GNL. Je veux dire, il y a une masse critique d'industries qui s'installent.

3585

Vous, comme gestionnaire du site ou de l'éventuel parc industriel qui est annexe au port, qu'est-ce que vous avez dans vos cartons pour ce qui est d'encadrer le risque industriel que ça représente?

3590

M. CARL LABERGE :

Ce risque industriel là, de notre côté, il est géré de plusieurs manières. Dans un premier temps, on ne peut pas l'anticiper non plus, donc on évalue chacun des projets pour le risque qu'il représente, puis on ne fait pas ça seulement par rapport au fait que ce soit situé sur la zone

3595

3600 industrialo-portuaire en tant que telle, mais c'est un risque industriel qui est géré de la même façon partout sur le territoire de Saguenay.

3605 Puis j'aurais peut-être envie de faire une passe à la personne de Ville de Saguenay qui gère ça, parce qu'il n'y a pas une gestion particulière qui est faite parce que c'est sur le site de Port Saguenay. C'est la même gestion qui est faite sur tous les sites industriels, donc on travaille avec les gens de la sécurité civile là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3610 Alors, je laisserais la parole aux gens de Ville Saguenay pour ce qui de l'intégration du risque industriel, plan de mesures d'urgence.

M. CAROL GIRARD :

3615 Oui, tout à fait, Monsieur le Président. Il faut comprendre qu'à Saguenay, on possède une structure organisationnelle en gestion des risques. Cette structure-là nous permet de créer un comité consultatif en gestion des risques lorsqu'on détermine effectivement qu'il va y avoir un risque imminent sur le territoire.

3620 Concernant la zone IP pour Port Saguenay, considérant qu'il y a quand même plusieurs projets qui sont en cours à l'heure actuelle, on a mis en place un comité consultatif qui va faire en sorte d'arrimer l'ensemble de ces infrastructures-là qui vont être mises en place, pour évaluer les risques et faire en sorte que les plans de gestion de risques de chacun des gestionnaires de sites se rallie à nous pour qu'on puisse intervenir s'il y a lieu.

3625 Donc, il va y avoir un processus d'alerte et de mobilisation, dans le fond, pour faire en sorte que si ça déborde, effectivement, le territoire et le secteur concerné par les industries, que Ville de Saguenay puisse rentrer en scène et puisse intervenir.

3630 Mais on va les supporter, ces comités consultatifs là, dans le fond, on va s'assurer qu'on va être les chiens de garde, dans le fond, notre priorité, c'est la sécurité des citoyens, pour vérifier si les normes sont respectées, si les règles qui doivent être mises en place sont respectées.

3635 Donc, on va être là, effectivement, pour surveiller l'ensemble de l'œuvre, du début jusqu'à la mise en place du projet.

LE PRÉSIDENT :

3640 O.K. En lien avec le plan de mesures d'urgence préliminaire qui a été déposé par l'initiateur GNL, est-ce que vous êtes en communication directement avec l'initiateur pour ce qui est de la prise en considération de son risque?

M. CAROL GIRARD :

3645 Oui, tout à fait. Écoutez, la Ville de Saguenay collabore avec GNL depuis le début. Ce comité-là, effectivement, est composé de représentants de GNL, pour faire en sorte que leur plan qu'ils vont mettre en place, on va le suivre du début jusqu'à la fin pour, premièrement, le connaître, et apporter, effectivement, une recommandation s'il y a lieu. Mais on est partie prenante, effectivement, à collaborer avec eux là-dessus. Mais comme monsieur Laberge disait, c'est la responsabilité, effectivement, avant tout du promoteur d'assurer la sécurité de son site industriel.

3650

LE PRÉSIDENT :

3655 Vous, Ville de Saguenay, est-ce que vous avez des brigades spécialisées pour intervenir en cas d'urgence, genre HAZMAT ou...?

M. CAROL GIRARD :

3660 Oui, tout à fait. Mais comme je disais, principalement, on a quand même plusieurs sites industriels sur le territoire de Saguenay déjà, si on pense à Rio Tinto et compagnie. Ces industriels-là possèdent effectivement des plans d'intervention, possèdent des ressources, possèdent des équipements pour pouvoir intervenir.

3665 Par contre, on vient toujours arrimer leurs plans de mesures d'urgence à celui de la Ville de Saguenay pour faire en sorte que si on peut donner un support, si on peut intervenir, effectivement, on va, suite à l'analyse, effectivement, de leurs plans, si on a besoin de formation, d'équipement ou peu importe, on va pouvoir effectivement prévoir ce genre de chose là. Mais à l'heure actuelle, on possède déjà des équipes d'intervention spécialisées.

LE PRÉSIDENT :

3670 Pour Sécurité publique? Je voudrais savoir : on vient de mentionner justement la masse critique d'industries au Saguenay, on voit éventuellement des développements industriels autres

qui se pointent à l'horizon; à l'exemple d'autres régions du Québec, est-ce que Sécurité publique a envisagé de mettre sur pied un comité mixte municipalités-industries dans ce contexte-là?

3675

Mme SANDRA BELZIL :

C'est sûr que ça, souvent, c'est à la demande...

3680

LE PRÉSIDENT :

Peut-être vous rapprocher de votre micro qu'on puisse bien comprendre votre intervention, s'il vous plaît.

3685

Mme SANDRA BELZIL :

Oui. Effectivement, souvent, il y a des comités qui se font, je pense entre autres au transport ferroviaire, où est-ce que c'est une demande que s'il y a un accident ou quoi que ce soit, qu'il y ait un plan d'intervention qui se fasse.

3690

Souvent, ça va être à la demande des municipalités qui ont sur leur territoire... comme, exemple, des chemins de fer ou quoi que ce soit. Nous, on vient en appui et en soutien aux municipalités. Notre rôle est vraiment de venir en appui et en soutien aux municipalités, c'est notre rôle premier.

3695

Donc, c'est sûr qu'étant donné qu'au niveau de la sécurité civile, on fait de la coordination gouvernementale, au niveau de tous les ministères, c'est tous les ministères qui peuvent venir en appui lorsqu'il arrive un événement ou un sinistre, donc c'est pour ça que c'est là, la facilité de faire un plan d'intervention en ayant plusieurs ministères impliqués.

3700

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais en tout cas, je reviens plus à l'essence de ma question : le comité mixte municipalités-industries, comme on retrouve à Montréal-Est, à Bécancour, où il y a vraiment une masse critique d'industries, pourquoi pas au Saguenay? C'est à la demande des municipalités que vous agissez?

3705

3710

Mme SANDRA BELZIL :

3715 Souvent, oui. Souvent, ça va venir de demandes de municipalités, parce qu'il faut que les municipalités soient impliquées. Des fois, ça peut venir... ça peut être nous qui l'initions, mais souvent, ça vient à la demande des municipalités.

LE PRÉSIDENT :

3720 Parce qu'à ma connaissance, ça a quand même une structure formelle, c'est quand même très... je veux dire, il y a quand même un suivi puis un encadrement particulier dans les comités mixtes municipalités-industries. Alors, on s'étonne de voir qu'il n'y ait pas de comité mixte municipalités-industries au Saguenay.

3725 Peut-être redonner la parole à Ville Saguenay?

M. CAROL GIRARD :

3730 Oui, effectivement, Monsieur le Président, on parle de la même chose. Lorsque je parle du comité consultatif en gestion des risques, c'est la même chose. Donc, c'est une appellation différente, mais la Ville de Saguenay prend en charge, effectivement, cette responsabilité-là, de faire en sorte que tous les générateurs de risques sur notre territoire, on les surveille, on travaille avec eux.

3735 Et concernant la zone IP, effectivement, de Port Saguenay, bien, évidemment, tous les projets qui sont annoncés, que ce soit Métaux BlackRock ou autres, GNL, on fait en sorte... on a déjà convoqué ces gens-là, on a déjà débuté ce comité-là, on a déjà rencontré ces personnes-là pour faire en sorte qu'au fur et à mesure que le projet va évaluer, on va s'ajuster, puis qu'effectivement, ces gens-là puissent travailler ensemble aussi pour qu'il y ait une coordination, qu'il y ait un lien entre eux aussi, donc pour faire en sorte qu'un risque ne vienne pas nuire à un autre et causer, 3740 effectivement, des dommages exponentiels.

3745 Donc, ce comité-là existe et de façon formelle à la Ville de Saguenay pour pouvoir gérer ce genre de situation là.

LE PRÉSIDENT :

3750

Est-ce que c'est possible pour vous de nous fournir, nous déposer une courte définition du mandat du comité, ainsi que sa composition au niveau de la représentativité, histoire de voir exactement qui est dans le coup au niveau de la gestion du risque?

3755

M. CAROL GIRARD :

Tout à fait. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3760

S'il vous plaît. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

3765

Oui, je ne sais pas à qui adresser ma question, puis je ne vous en voudrai pas personne s'il n'y a pas de réponse.

LE PRÉSIDENT :

3770

Je peux vous aider, Monsieur Pilotto.

LE COMMISSAIRE :

3775

C'est parce que le citoyen Tremblay a évoqué le 650 mètres de zone d'exclusion, dans le code...

M. PIER-LUC TREMBLAY :

3780

620, en fait. Excusez-moi.

LE COMMISSAIRE :

3785

620?

M. PIER-LUC TREMBLAY :

Oui.

3790

LE COMMISSAIRE :

Oui, bon. On ne se battra pas pour 30 mètres.

3795

M. PIER-LUC TREMBLAY :

Oui, non, je voulais être sûr que...

LE COMMISSAIRE :

3800

Puis ici, on évoque 200 mètres, puis là, je comprends que ça dépend du site, mais je suis surpris qu'il y ait un si grand écart entre 200 mètres dans votre cas, 620 mètres dans la baie de Fundy...

3805

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Donc, peut-être, avant de recéder la parole à mon collègue, monsieur Ménard, puis je sais qu'on va avoir des thématiques spécifiques à la navigation; par contre, il y a quand même... je l'ai dit dans la présentation de départ : le gaz naturel liquéfié n'est pas entreposé sous pression.

3810

Donc, souvent, les gens – je l'ai dit un petit peu plus tôt durant cette audience – les gens ont l'impression, t'sais, c'est nouveau dans le Saguenay et les gens ont l'impression... ont toujours l'impression d'une bonbonne de propane. Quand on parle de gaz, on pense souvent à une bonbonne de propane. Le gaz naturel liquéfié n'est pas contenu sous pression comme la bonbonne de propane qui se situe sous votre barbecue.

3815

M. PIER-LUC TREMBLAY :

C'est le même élément chimique, on s'entend. Les mêmes risques. Excusez.

3820

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Mais comme je le disais, les propriétés du gaz naturel, mais c'est... on va avoir d'autres... puis j'espère que vous allez revenir nous poser des questions à cette commission – puis Monsieur

3825 Pilotto, je m'excuse, je me suis égarée pour répondre à vos questions –, mais c'est important de le rappeler, puis on va avoir un capitaine de méthanier, on va avoir... on va pouvoir en jaser, mais ça, c'est important parce qu'on a souvent cette perception-là.

3830 Cela étant, je recède la parole à monsieur Ménard, qui va répondre à cette question sur la zone d'exclusion : pourquoi y a-t-il une différence avec la baie de Fundy et le fjord du Saguenay?

M. SYLVAIN MÉNARD :

3835 Bien, en fait, c'est difficile pour nous de parler pour Canaport et leurs installations et comment ils sont venus à fixer leur rayon de 620 mètres.

3840 Par contre, ce que je peux dire de différent de leurs installations aux nôtres : eux, c'est de l'importation de gaz et non de l'exportation, donc le procédé est peut-être un petit peu différent. La densité du trafic, aussi, est très différente dans le secteur. Le gabarit des navires utilisés et transitant dans le secteur avec les pétroliers (inaudible).

Ça fait qu'il y a beaucoup de différences, il y a beaucoup de nuances, mais je ne pourrais pas dire comment ils sont venus aux 620 mètres précisément.

3845 **LE COMMISSAIRE :**

Mais mis à part le fait que c'est vrai que c'est vrai que c'est un terminal d'importation de GNL plutôt que d'exportation, mais c'est le même bateau qui vient à quai, soit pour se faire remplir, soit pour se faire vider. C'est un méthanier dans les deux cas, non?

3850 **M. SYLVAIN MÉNARD :**

3855 Effectivement, c'est un méthanier dans les deux cas. Je ne pourrais pas parler de la procédure ou du processus ou des opérations de vider le méthanier au lieu de le remplir. Peut-être qu'il y a une différence là qui a un impact sur l'analyse de risques; je ne peux pas me prononcer là-dessus.

LE COMMISSAIRE :

3860 On ira poser les questions au Nouveau-Brunswick. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3865 C'est bien évident qu'on va aller plus, comment dire, va aller un petit peu plus dans le détail pour ce qui est du transport des infrastructures maritimes, qu'on va aborder demain en soirée et, je vous rappelle aussi mercredi après-midi.

Merci de votre intervention, Monsieur Tremblay.

3870

M. PIER-LUC TREMBLAY :

Merci à vous.

3875

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qui conclut nos travaux pour ce soir. Je vous remercie de votre attention, de votre patience, et nous allons reprendre les travaux demain, 13 h, même endroit, avec le même thème, et en souhaitant que vous y participiez nombreux. Merci beaucoup.

3880

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 SEPTEMBRE 2020 À 13 H

3885

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, le tout selon la loi.

3890

ET J'AI SIGNÉ :

3895



Marie-Claire Pinet, s.o.